



HAL
open science

Aux sources de l'idée d'union européenne

Martin Nejedly, Olivier Marin, Eloise Adde, Emilie Volz, Matous Turek,
Jaroslav Svatek

► **To cite this version:**

Martin Nejedly, Olivier Marin, Eloise Adde, Emilie Volz, Matous Turek, et al.. Aux sources de l'idée d'union européenne. Eloïse Adde. CEFRES, pp.54, 2009, Etudes du CEFRES n° 14. halshs-00375512

HAL Id: halshs-00375512

<https://shs.hal.science/halshs-00375512>

Submitted on 23 Apr 2009

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Études du CEFRES



N° 14

Mars 2009

Aux sources de l'idée d'union européenne

Aux sources de l'idée d'union européenne

Études coordonnées par

Éloïse Adde

Actes de la conférence organisée par le CEFRES et
l'Institut d'histoire de la Faculté des lettres de l'Université Charles,
dans le cadre de l'atelier franco-tchèque d'histoire.

le 11 décembre 2008,

au CEFRES, à Prague

Les analyses développées dans les *Études du CEFRES* engagent la seule responsabilité de leurs auteurs.

© CEFRES 2009

TABLE DES MATIÈRES

<i>Avant-propos</i>	5
Jean-Marc Berthon	
<i>Le premier projet d'union des États européens, conçu en Bohême dans les années 1463-1464 à l'initiative de Georges de Poděbrady, le « roi hussite » et de son conseiller français Antoine Marini de Grenoble</i>	7
Martin Nejedlý	
<i>Comment prendre langue ? Contacts et intermédiaires linguistiques dans les récits de voyage tchèques en Europe occidentale</i>	25
Olivier Marin	
<i>Le Journal de l'écuyer Jaroslav</i>	35
Émilie Volz	
<i>Le voyage de Václav Šašek de Biřkov</i>	43
Matouš Turek	
<i>Le livre De la Bohême jusqu'à Compostelle : motivations et enjeux</i>	47
Éloïse Adde	
<i>Le contenu du livre De la Bohême jusqu'à Compostelle</i>	51
Jaroslav Svátek	

Il faut remercier l'Université Charles et le Centre français de recherche en sciences sociales de Prague de nous rappeler, à l'heure où la République tchèque se trouve à la tête de l'Europe, que l'idée d'union européenne a trouvé en Bohême l'une de ses premières expressions.

Dans l'Europe du XV^e siècle, menacée à la fois par la conquête ottomane et par les divisions internes nées de la Réforme, le roi hussite Georges de Poděbrady proposait d'associer les royaumes européens dans une communauté laïque d'États souverains.

Georges de Poděbrady, dont le projet ne fait appel ni au Pape ni à l'Empereur romain germanique, se signale alors comme un précurseur du mouvement d'affirmation des nations-États modernes, ces nations-États qui, au cours des siècles, vont peu à peu se détacher de l'Empire et de l'Église.

Mais il s'affirme aussi comme un précurseur deux grandes idées de notre temps, auxquelles les tragédies du XX^e siècle européen nous ont amené à donner corps. C'est l'idée d'organisation internationale en vue de préserver la paix. Et c'est l'idée de communauté européenne. Sur ce dernier point, on ne peut qu'être impressionné par le caractère visionnaire de ce roi tchèque de la fin du Moyen Âge qui, pour l'Europe, imaginait un parlement, un tribunal, une monnaie et jusqu'à une présidence tournante. Gardons-nous évidemment de tout anachronisme et lisons les pages qui suivent ! Des pages passionnantes qui illustrent, une fois encore, le dynamisme des échanges scientifiques franco-tchèques.

Jean-Marc BERTHON
Conseiller de coopération et d'action culturelle
Ambassade de France en République tchèque

***Le premier projet d'union des États européens,
conçu en Bohême dans les années 1463-1464 à l'initiative de
Georges de Poděbrady, le « roi hussite » et de
son conseiller français Antoine Marini de Grenoble***

Martin Nejedlý

Chaque historien doit se garder de relire le passé à la lumière des préoccupations actuelles. Dans les projets de Georges de Poděbrady de 1463-1464, on a voulu voir successivement les prémises de la Société des Nations, puis de l'ONU et maintenant de la construction européenne. Certes, cela n'est pas tout à fait faux mais, à mon avis, l'on force un peu la note. Le contenu de ce document, le rôle central attribué à la France par Georges de Poděbrady et l'effort acharné pour imposer sa ratification par la voie diplomatique à la cour royale de France reitennent sans doute l'attention à l'heure où la République tchèque assure la présidence tournante du Conseil de l'Union européenne. On peut néanmoins se passer sans dommage de ces actualisations forcées. L'effort sincère visant à résoudre les conflits entre les États et les confessions par des moyens pacifiques est suffisamment lisible dans les documents authentiques du XV^e siècle¹. Mon propos a pour but de présenter le contexte de la création du projet des années 1463-1464 et d'en décrire le principe.

I. Le contexte du projet

« Je connais la faute des Tchèques, Je connais le pouvoir de Rome, Je connais tout, sauf moi-même, » écrivit François Villon dans une ballade pour parodier la tradition médiévale du monologue où l'auteur faisait étalage de ses connaissances². L'effet comique

¹ Les relations franco-tchèques constituent un sujet de recherche que nous menons systématiquement, et ce depuis plusieurs années, avec une équipe de jeunes chercheurs et de doctorants de l'Université Charles de Prague dans le cadre du Projet de recherche du ministère de l'Éducation nationale tchèque MSM 00 216 208 27.

² Pour toutes les références, voir l'introduction de Martin Nejedlý à l'ouvrage : *De la Bohême jusqu'à Compostelle. Aux sources de l'idée d'union européenne*, sous la direction de Denise Péricard-Méa, Biarritz/Paris, Atlantica-Sébuier, 2007, p. 7-72.

de ces vers réside dans la banalité des connaissances et l'antithèse du refrain avec le couplet. En effet, à l'époque de Villon, pratiquement tout le monde parmi les gens instruits a plus ou moins entendu parler de cette fameuse « faute des Tchèques », c'est-à-dire de l'hérésie hussite.

À partir de l'exécution du réformateur Jean Hus sur le bûcher en 1415 et de la mort du roi Wenceslas IV de la dynastie des Luxembourg en 1419, l'État tchèque a vécu une période de luttes dont le but était d'imposer un programme de réformes ecclésiastiques et sociales. Ces efforts s'accompagnèrent de massacres et de souffrances dans les deux camps ennemis (catholique et réformé) et de raids étrangers extrêmement brutaux et sanguinaires sous la forme des croisades anti-hussites. Toutes ces invasions militaires furent défaites grâce à la détermination des partisans tchèques de Hus, combattant un envahisseur toujours mieux équipé et à chaque fois supérieur en nombre.

Les étrangers évoquant les hussites, tel un Gilles de Bouvier en France, mirent volontiers l'accent sur la qualité de leur armement et de leur tactique militaire. Ils décrivirent les fameux « chariots fortifiés » dont usaient les combattants tchèques pour arrêter les charges de la chevalerie ennemie, ainsi que leurs fléaux, outils agricoles transformés, dans les mains des soldats taborites (hussites radicaux), en une arme redoutable. Capable de tailler en pièces les armures les plus solides des croisés, le fléau devint dans l'iconographie hussite le symbole de la lutte nationale.

Ces quinze années de guerres (entre 1419 et 1434 environ) n'ont pas seulement produit des effusions de sang, la disparition de villages entiers, l'expulsion d'habitants de leurs villes et la destruction de châteaux et d'églises ; elles ont également profondément transformé le royaume de Bohême. La plus grande partie du peuple de langue tchèque s'est attachée au programme de réforme, ou programme hussite. Ils prirent pour symbole le calice, dans la mesure où les hussites communiaient sous les deux espèces (c'est pourquoi on les appelait calixtins ou utraquistes). C'est seulement en 1436 qu'un compromis fut solennellement proclamé à Jihlava entre la Bohême hussite et le Concile de Bâle. Ces accords, appelés *compactats* (*compactata*), autorisaient à communier au calice dans le royaume de Bohême et dans le margraviat de Moravie et, sous une forme affaiblie, donnaient suite aux autres articles du programme hussite. Il s'agissait d'une concession d'importance primordiale dans l'histoire de l'Église latine. Les pays tchèques devinrent par

conséquent l'État d'un « peuple double » dans lequel chaque individu pouvait choisir son appartenance soit à la confession hussite, soit à la confession catholique. Mais une circonstance a fatalement compliqué les choses : les *compactats* et l'autonomie des hussites étaient approuvés par le concile mais pas par le pape, ce qui ne fut pas sans engendrer des attaques de la part des catholiques radicaux et surtout d'innombrables malentendus. La coexistence des deux religions dans le pays était un fait avec lequel il fallait tout simplement compter. Celui qui voulait renverser cet équilibre risquait de se retrouver face à l'opposition farouche de l'autre partie ; on ne pouvait plus envisager de revenir en arrière sans une guerre fratricide. En 1458, Georges de Poděbrady, un noble utraquiste surnommé par la suite le « roi hussite », fut élu roi de Bohême. Il régna de 1458 à 1471. Le fondement de sa conception politique était la coexistence paisible des deux confessions dont la légitimité et l'égalité en droit avaient été assises sur les *compactats*. Pour le roi Georges, ce document symbolisait la relation mutuelle de tolérance entre les deux confessions, les utraquistes majoritaires et les catholiques minoritaires. À ses yeux, il garantissait aussi la stabilité de la position des pays tchèques en Europe : les accords de Jihlava procédant des *compactats* proclamaient clairement que les calixtins tchèques, malgré des spécificités théologiques, faisaient partie intégrante de l'Église romaine et ne pouvaient pas être insultés comme hérétiques à cause de leurs croyances. Georges de Poděbrady lui-même tentait de prêcher l'exemple. Il observait les *compactats* scrupuleusement et, à chaque occasion, se présentait comme un roi juste, impartial, le roi du « peuple double » qui ne favorisait ni les catholiques, ni les calixtins. La double croyance devenait le fondement des rapports de force politiques intérieurs du royaume tchèque.

Georges de Poděbrady comptait d'ailleurs parmi ces rares souverains de la fin du Moyen Âge qui appliquaient une conception politique claire, fruit d'une démarche de longue haleine. Dans l'application de cette conception, il se montrait très déterminé et créatif. Il sut faire la part des choses entre les idéaux et les nécessités stratégiques. Il savait manœuvrer, reculer, assouplir sa politique, sans jamais abandonner ses principes et sacrifier les buts majeurs de sa conception. Il avait l'habitude d'exprimer son credo politique par les mots suivants : « le calice est le privilège de notre courage et de notre

foi ». Par le mot « calice », le roi comprenait l'ensemble des règles et des acquis de la réforme tchèque par rapport à l'universalisme du pape.

Il faut relever un autre trait caractéristique de la politique de Georges de Poděbrady, qui s'avéra indispensable, eu égard à la situation dans laquelle se trouvait son royaume : la volonté d'être tenu au courant des événements importants qui survenaient à la Curie romaine et dans les cours princières d'Europe. Pour ce faire, un dense réseau d'ambassadeurs et d'informateurs en tous genres avait été mis en place. Les efforts du roi dépassaient la seule nécessité d'être informé des agissements des ennemis et des alliés politiques. Ouvrir son pays aux nouvelles idées, aux nouvelles inventions, aux nouveaux métiers, aux nouveaux courants de pensées, telle était l'ambition du roi Georges de Poděbrady. Rares sont pour l'époque les exemples de souverains s'évertuant avec autant de ténacité à combattre les tendances au repli et à l'isolationnisme avant la lettre de leurs propres pays, que ce soit dans les domaines diplomatique, commercial ou culturel.

Cette politique du roi hussite avait pour corollaire logique la place très influente accordée aux conseillers étrangers et catholiques. Ces hommes de talent triés sur le volet avaient pour tâche d'aider le roi Georges à convaincre les souverains européens de l'importance de la question tchèque et de la légitimité des revendications de la cour de Prague vis-à-vis de Rome. Catholiques, ils ne pouvaient pas être soupçonnés d'hérésie. Étrangers, ils vidaient de leur sens les pamphlets accusant le roi Georges d'être aveuglé par le fanatisme ethnique et linguistique. C'est avec leur aide que Georges de Poděbrady tâcha, dès son élection, de se faire accepter comme souverain légitime sur le plan international. L'un de ces conseillers étrangers, auquel le roi de Bohême prêtait une oreille attentive, concerne tout particulièrement notre propos. Il s'agissait d'un Français aux talents multiples : Antoine Marini. Certains historiens ont pu présenter ce globe-trotter comme un aventurier fantaisiste. À cause de cela, son projet d'union et de paix européenne, conçu pour le roi Georges et dont le lecteur trouvera le texte dans le volume qu'Éloïse Adde et Jaroslav Svátek vont présenter, a parfois été considéré comme un plan utopique.

II. Le conseiller français Antoine Marini de Grenoble

Que savons-nous d'Antoine Marini, homme de grand talent et quelque peu mystérieux ? Il venait de Grenoble dans le Dauphiné. Il apparaît pour la première fois dans les sources sous la modeste mention de « maître Antoine de France, ingénieur ». Effectivement, prédestiné à une vie errante, cet homme était avant tout un inventeur. En 1444, sa présence est attestée à Venise, où il demande la permission de construire des moulins d'un type nouveau, à savoir des moulins sans eau. Un autre de ses projets permettait un dragage plus rapide et moins onéreux des canaux vénitiens. Il inventa également une méthode pour mettre à l'eau les grands navires de la République de Venise et un certain « engin de bois » qui aurait permis aux bateaux de franchir des obstacles naturels sur le fleuve de la Brenta. Enfin, il inventa même une nouvelle forme de four pour laquelle il obtint un privilège en 1456. La même année, on le trouve à Graz en Autriche, où il réussit à obtenir, pour lui et ses compagnons, un privilège de vingt-cinq ans concernant « certains travaux de son invention pour calciner la chaux, cuire des briques, brasser la cervoise, bouillir du sel, construire des moulins, des aqueducs et fortifier les digues des rivières contre la crue des eaux ».

C'est justement pour faire valoir ses inventions que Marini vint en Bohême, probablement en 1459. Bientôt, il devint conseiller et inspirateur de Georges de Poděbrady, au départ dans les domaines économique et commercial. Il rédigea à son intention des « Livres sur le monneyage », aujourd'hui perdus. Il écrivit ensuite, à la demande du roi, un mémoire plus large sur les améliorations à apporter au commerce du pays. Il recommanda par exemple aux bourgeois tchèques d'investir leurs capitaux personnels dans les mines et encouragea le roi Georges à prêter sans intérêt les sommes d'argent nécessaires à la réalisation de grands projets. Peu à peu, il devint le conseiller universel et confidentiel du « roi hussite ». Ses compétences linguistiques et sa connaissance de la situation en Europe le prédestinaient à la carrière diplomatique. Il en saisit la première occasion à l'été 1461, quand Georges l'envoya auprès de la Curie romaine. En 1462, Marini eut l'idée de la manière dont on pourrait redorer le blason du « roi hussite » en tant que bon roi chrétien. Il crut, en même temps, pouvoir par là empêcher le pape d'isoler la Bohême hussite du reste de l'Europe. Georges de Poděbrady devait prendre l'initiative d'organiser une croisade, à laquelle le pape Pie II tenait par ailleurs beaucoup. Marini a tout d'abord présenté au roi Georges son *Mémorandum sur la nécessité d'une alliance anti-turque*. Il s'agissait, à ses

yeux, d'une arme de propagande, dont on pourrait exploiter les effets d'annonce dans les domaines politique et diplomatique. Ces projets de croisade échouèrent totalement après que le pape Pie II eut proclamé, le 31 mars 1462, la nullité des *compactats* de Bâle sur lesquels reposaient les accords entre la Bohême hussite et l'Église. Cette démarche eut de graves conséquences pour la cohésion interne et la position internationale de l'État tchèque. Le danger des guerres religieuses et des croisades dévastatrices recommençait à planer sur le royaume de Bohême à peine stabilisé.

III. *Cultus pacis*

N'ayant jamais souhaité un schisme avec l'Église catholique, Georges de Poděbrady décida cependant de rester fidèle au calice et de faire face à la pression de la Curie romaine par des activités diplomatiques aussi intenses que variées. D'ailleurs, les hussites modérés, dont il faisait partie, se rendaient compte depuis longtemps, au moins depuis les années 1430, que le problème tchèque ne pouvait être résolu qu'à l'échelle européenne par le recours à une activité de propagande et à des conceptions diplomatiques hardies. C'est dans la continuation de cette tradition que la cour du roi Georges vit progressivement se cristalliser, entre 1462 et 1464, un nouveau projet de traité international et multilatéral. Antoine Marini en fut incontestablement l'auteur principal. Il s'agissait d'un vaste et ambitieux projet, jusqu'alors inimaginable et au caractère révolutionnaire. L'organisation traditionnelle de la chrétienté médiévale, avec à sa tête l'empereur et le pape, y était abandonnée. Leur position devait être occupée par une union des États, indépendants et égaux entre eux.

Il est vrai que ce projet d'union et de paix était pour le roi Georges un instrument de défense de l'utraquisme tchèque et de son propre trône. L'alliance anti-turque en demeurait partie intégrante. Le succès des efforts communs contre les Turcs était en effet conditionné par une étroite collaboration pour le maintien de la paix entre les États chrétiens qui aurait trouvé son expression dans le conseil des représentants des souverains unis. Dans cette nouvelle organisation de l'Europe, le rôle prépondérant devait échoir à la France. On avait également adjugé une certaine importance à Venise, à la Hongrie et à la

Pologne. La France bénéficiait d'un rôle extraordinaire d'abord à cause de son attitude vis-à-vis du Saint Siècle et aussi grâce à Antoine Marini, qui n'oublia jamais ses racines françaises. De façon logique, Marini s'acquitta également d'une mission diplomatique préliminaire auprès de Louis XI en sa qualité d'auteur principal de ce projet pacifique de la ligue des princes chrétiens, projet auquel il avait consacré quatre ans de sa vie. Les premiers contacts avec le roi de France lui parurent – peut-être à tort – encourageants, si bien qu'il persuada Georges de Poděbrady de faire de ce projet le pivot de sa politique étrangère et de mettre tout en oeuvre pour qu'il soit réalisé dans les plus brefs délais. Essayons maintenant de relever les traits les plus importants de ce plan visionnaire.

Les propositions du roi Georges et de son conseiller Antoine Marini étaient incorporées dans un document que l'on peut considérer comme une Charte d'organisation générale de la paix. Sur le plan formel, cet acte proposait un projet de traité international et multilatéral, ouvert à tous les États chrétiens. Le document était conçu en deux parties : la première était un préambule pour les propositions particulières, la deuxième présentait le canevas des statuts de l'organisation des États européens en projet.

Dans l'introduction, étaient d'abord exposées les causes qui avaient amené à l'élaboration du projet. On y parlait, avec une grande franchise, du déclin de la chrétienté dont la cause principale aurait été le manque d'une unité véritable. C'était justement cette situation qui, d'après l'auteur, permettait à l'islam de conquérir toujours plus de nouveaux territoires. C'est pourquoi le texte proclamait l'effort pour l'unité, la paix et la défense commune contre la pénétration de l'islam en Europe, devoir principal de tous les souverains chrétiens. Il est important de souligner ici que ce texte vit le jour une dizaine d'années après la chute de Constantinople et la destruction définitive de l'Empire byzantin.

L'alliance anti-turque n'était cependant ni le seul ni le principal objectif du projet. D'ailleurs on ne parlait plus de la lutte contre les Turcs dans les parties décisives du document. En revanche, on y mettait en évidence la nécessité d'une organisation unitaire dont le but aurait été le maintien de la paix. Cet effort faisait l'objet de plusieurs articles de la deuxième partie du rapport représentant le cœur du projet. On y trouvait des propositions concrètes, élaborées parfois dans les moindres détails, parfois ne donnant que des principes fondamentaux. Ce fait témoignait plutôt de la prévoyance des auteurs du projet. On avait

laissé en effet une série de questions à l'appréciation des instances de l'organisation envisagée.

L'enjeu principal de la nouvelle organisation reposait, d'après les auteurs du projet, sur le maintien de la paix internationale ainsi que, comme ils le soulignaient, sur le droit et la justice. On peut même dire que la paix et la justice étaient les buts principaux du projet. Plus d'un tiers des articles étaient consacrés aux moyens de garantir une paix durable. De plus, l'ensemble des articles le concernant se trouvait en tête du projet. Ils faisaient suite au préambule, dont la thèse était de créer une organisation unitaire pour délivrer le monde de la menace de la guerre et instaurer un gouvernement de paix, de fraternité et d'amour. Cette idée principale était assez bien exprimée par l'expression de « culte de la paix » :

(...) le culte de la paix ne pouvant exister sans la justice, ni la justice sans la paix, puisque c'est de la justice que la paix prend naissance et garde en vie, que nous et nos sujets ne pourrions vivre en paix sans la justice, ainsi associons-nous la justice à la cause de la paix.

Cet effort avait pour but la fondation d'une communauté à jamais pacifique.

Dans le préambule, les auteurs du projet s'adressaient à un public très large : « à tous les peuples, toutes les nations, tous les rois et princes », bien qu'ils y fissent d'abord appel, assez logiquement, aux nations chrétiennes. L'universalité proposée dans le projet était différente, par son caractère, de celle des époques médiévales précédentes. Son objectif consistait en une communauté internationale des nations et des États égaux en droit qui deviendrait un ensemble organisé selon de nouveaux principes, sans pape ni empereur. Cette communauté aurait été responsable du maintien de la paix universelle, de la résolution pacifique des conflits entre les États et de la punition de ceux qui troubleraient la paix. C'est justement dans ce sens qu'il faut comprendre l'orientation anti-turque de certaines parties du projet car l'Empire Ottoman représentait, dans la deuxième moitié du XV^e siècle, l'agresseur le plus dangereux et une menace majeure pour la paix de ses États voisins.

Le statut propre de la ligue de paix contenait 23 articles. Parmi eux, les dispositions à caractère politique, qui envisageaient des changements fondamentaux dans les relations entre les États, étaient mises au premier plan. Ce n'est que dans la suite que l'on trouvait des articles sur l'organisation et l'administration.

Quelles auraient été les relations entre les membres de l'organisation selon les propositions du roi Georges de Poděbrady ? D'après l'énoncé de l'article 1, les représentants des États concernés devaient s'engager à une fraternité mutuelle (dite « pure, véritable et sincère fraternité »). D'où cet engagement : « nous accomplirons tout ce qu'exige et requiert le lien de la véritable et sincère fraternité ». L'objectif principal de l'organisation se définit simplement comme *pax* ou *pax generalis*, donc la paix générale.

C'est dans l'article 1^{er} que l'on interdisait clairement l'usage de la force pour résoudre les conflits entre des États membres de l'organisation. Aucun d'eux ne devait recourir aux armes contre un autre.

Les querelles éventuelles devaient être réglées exclusivement par les institutions régulières de l'Union présentées dans des clauses spéciales de l'article 11, où les compétences du tribunal de l'organisation sont énumérées. L'article 3 prévoyait explicitement que des dommages causés par n'importe quelle action, même criminelle, d'un État membre sur le territoire d'un autre, ne devaient pas servir de prétexte à la violation de la paix générale. Ces torts ne devaient pas être redressés par les armes mais par la voie du droit, en d'autres termes, par une plainte déposée auprès du tribunal concerné.

En cas de conflit entre des États membres et des non-membres, il est prescrit que l'on devait éviter la guerre au moyen d'un accommodement dont les frais seraient pris en charge par l'organisation et par l'office de ses institutions. En cas d'échec, l'organisation soutiendrait son membre. Enfin, en ce qui concerne les guerres entre les États non-membres, le projet prévoyait que l'organisation offrirait sa médiation pour les empêcher. Si, malgré tous ces efforts, la guerre éclatait, l'organisation devait soutenir celui qui aurait voulu accepter la médiation de l'organisation et avait ainsi prouvé sa volonté de trouver une solution pacifique. Ces prescriptions étaient explicitement justifiées au nom de la paix, recherchée même entre des États qui seraient en dehors de l'organisation.

Dans le cas des États membres, le recours aux armes dans des conflits internationaux était soumis à l'accord de l'organisation sans lequel il était considéré comme illégitime.

Soulignons que cette proposition remarquable subordonnait à des obligations juridiques l'une des fonctions régaliennes de l'État, son activité militaire. Cet engagement ainsi que d'autres dispositions, surtout celles concernant la juridiction de l'union sur les États membres et notamment sur l'admission des successeurs des souverains défunts, représentaient sans aucun doute une atteinte à leur souveraineté.

Ceux qui troublaient la paix devaient être traités comme de véritables criminels. Par conséquent, un État membre ne devait donner ni soutien ni aide à celui qui porterait atteinte aux prescriptions visant à résoudre pacifiquement les querelles. Les sauf-conduits qui leur seraient délivrés n'auraient aucune validité. Dans l'article 8, il était affirmé d'une manière générale que celui qui soutiendrait d'une manière ou d'une autre un violeur de la paix serait passible de la même peine que l'agresseur.

Pour comprendre la portée des propositions du roi Georges visant à éviter les guerres, il faut prendre en considération la réalité politique de la deuxième moitié du XV^e siècle. Les guerres y étaient à l'ordre du jour ; outre celles entre les États, sévissaient les guerres « privées », typiques du Moyen Âge, menées par les différents titulaires de pouvoirs, soit à l'intérieur d'un pays, soit appartenant à différents États.

Il est vrai que deux articles concernaient une affaire d'importance primordiale pour l'Europe chrétienne de l'époque : la défense contre l'expansion de l'islam incarnée par les Turcs. Même dans ce cas cependant, la guerre n'était pas considérée comme une nécessité inévitable. Il est explicitement prévu de conclure la paix avec les Turcs, par une résolution générale, à condition que la sécurité des chrétiens qui vivent à proximité de l'Empire Ottoman soit assurée. Ce qui importe le plus du point de vue de l'histoire sociale des organisations humaines, c'est le contenu des huit derniers articles du statut. L'ensemble politique né de la réalisation du projet de Georges de Poděbrady et d'Antoine Marini, n'aurait été de caractère ni étatique, ni monarchique. Il s'agissait plutôt d'une organisation appelée « union » dans les derniers mots du préambule. Le sens et la fonction de cette organisation étaient sous-entendus dans les mots suivants :

...nous avons décidé de sceller dans la forme qui suit un pacte établissant union, paix, fraternité et concorde inébranlable...

Le terme d' « union » est le plus pertinent pour exprimer le principe de l'ensemble envisagé. D'ailleurs, son utilisation dans le projet même est attestée dans de nombreux passages importants.

On peut, bien sûr, se poser la question de savoir quel nom donnaient à ce projet de nouvelle union les représentants des États auxquels il était présenté dans les années 1460. Dans la réponse du roi de Hongrie aux propositions de Georges de Poděbrady, l'organisation envisagée est désignée par le terme *universalis concordia*, ce qui est très significatif. Lorsque le copiste de la chancellerie royale polonaise reçut le texte en 1463, il lui donna pour titre *Traité de Paix*. Ce qui en soi témoigne du fait que le projet était, en son temps, considéré davantage comme un instrument de paix contre les Turcs que comme un instrument de guerre contre eux.

Dans la pratique quotidienne de la politique internationale, l'institution principale de l'union était représentée, d'après les idées du roi Georges incorporées dans le projet, par un corps, un congrès ou simplement l'assemblée fixe des délégués des États membres. Dans le texte latin du document ce corps est désigné par le terme de « congrégation ».

On ne compte pas, dans le projet, sur la présence des souverains eux-mêmes lors des sessions de cette congrégation. Des délégués spéciaux, munis des pleins pouvoirs, devaient y siéger. Ces délégués devaient être élus par les personnages les plus respectables de leur pays. Les résolutions de cette institution devaient cependant engager tous les États membres comme si leurs chefs y avaient siégé.

La congrégation devait siéger en permanence tout en changeant le lieu de son siège tous les cinq ans. Ce changement devait suivre un itinéraire particulier. Pendant les cinq premières années, la congrégation devait se tenir à Bâle, les cinq années suivantes elle devait déménager dans une ville de France, les cinq années d'après en Italie, pour revenir enfin à Bâle.

Pour créer une volonté commune dans l'institution principale de l'union, le rassemblement des États dans des groupes régionaux nommés *nationes* était proposé. Dans l'article 19 figurait la nation française, mais aussi les nations germanique, italique et éventuellement espagnole, chacune disposant d'une voix. Le projet de Georges de Poděbrady et d'Antoine Marini était probablement influencé par la pratique des conciles ecclésiastiques de la première moitié du XV^e siècle. Au sein de ces groupes régionaux et linguistiques, chacun des souverains disposait d'une seule voix, quelle que soit la taille de sa délégation.

On pourrait s'étonner de l'absence, dans l'article 19, de l'Angleterre, de la Pologne, de la Bohême ou de la Hongrie. Il est possible que l'Angleterre ait été comprise dans le bloc de la « Gallie », la Bohême, la Pologne et la Hongrie dans celui de la « Germanie ». Georges de Poděbrady espérait probablement que le bloc de la « Germanie » aurait son centre de gravité dans les pays tchèques, comme jadis au temps de l'empereur Charles IV de Luxembourg (1348-1378). D'ailleurs le mot « Germania » n'avait pas ici la signification d'« Allemagne ». C'était un terme géographique, plus général, dont l'équivalent le plus pertinent, bien qu'anachronique peut-être, serait aujourd'hui le terme d'« Europe Centrale ».

Dans la procédure de vote le principe majoritaire devait prévaloir. Ce n'était que dans le cas d'égalité des voix que s'appliquait aussi le principe de l'importance politique au sein des « nations ».

Il est remarquable que les États membres soient, selon l'énoncé de l'article 16, « incorporés » dans l'organisation. L'adhésion de nouveaux membres était d'ailleurs envisagée par l'article 12. Le congrès permanent des délégués déciderait de l'admission à la condition que le nouveau membre s'engagerait à respecter les règles de l'organisation. La même institution était chargée d'annoncer l'adhésion du nouveau membre aux souverains ou aux gouvernements de tous les membres existants. En signant le traité fondateur de la nouvelle organisation ou en y adhérant ultérieurement, les États membres soumettaient une partie de leur souveraineté à la nouvelle formation politique et s'engageaient à respecter ses pouvoirs et ses fonctions. Ce sont surtout les questions de la déclaration de la guerre et de la conclusion de la paix qui sont les plus remarquables. Mais une transmission des compétences devait aussi avoir lieu dans le domaine des finances, des pouvoirs juridiques et de la jurisprudence en général. Car l'organisation bénéficiait du droit d'édicter des normes juridiques ayant force de loi générale.

L'une des plus graves restrictions se trouve dans l'avant-dernier article. Les États membres s'y engageaient à empêcher l'instauration d'un gouvernement qui ne respecterait pas les règles de la Charte constituante dans un des États membres. Le successeur d'un souverain défunt ne devait pas être admis à régner sans avoir confirmé par écrit les obligations de son État vis-à-vis de l'organisation.

Le fait que l'égalité devait régner parmi les États participants à l'organisation est aussi d'une importance primordiale. Il faut souligner, dans ce contexte-là, que le projet ne comporte pas de statut particulier pour le roi de Rome ou bien l'empereur. Le souverain portant ce titre est inclus dans l'ensemble des « princes de la Germanie ».

Le projet ne respectait donc pas les théories qui prévalaient jusque là : il ne donnait pas de fonction particulière ni à l'empereur ni au pape, dont il ne reconnaissait pas les privilèges honorifiques. La noblesse ecclésiastique n'était probablement plus prise en compte du tout. Sur ce point, on peut constater l'influence du hussitisme tchèque sur l'ensemble du projet.

Certaines questions d'organisation n'étaient pas exposées en détail. Par exemple, les clauses concernant le président de l'organisation, le conseil des souverains ou les structures administratives supérieures et inférieures étaient traitées de façon très laconique, donc obscure. Il s'agit, ne l'oublions pas, d'un projet jamais réalisé, ni même discuté en un lieu adéquat. Cette assemblée présumée, c'est-à-dire la session des souverains européens, qui aurait dû être convoquée par le roi de France Louis XI, aurait pu encore améliorer et préciser le projet général.

La fonction du Conseil n'était pas précisée. Dans l'article 16, on parle de cette institution comme si ses membres étaient tous les souverains des États membres en personne. On peut en conclure que le conseil n'aurait siégé que rarement et que sa fonction aurait été de pure cérémonie. Cela s'accorde avec le fait que l'on n'évoquait le chef de toute l'organisation que dans ce passage où il est désigné par les mots « président, père et chef, ou tête ». Même si ce n'est pas explicitement dit dans le texte, les historiens estiment que les auteurs du texte envisageaient de confier cette position au roi de France. C'est ce qu'indiquent indirectement les négociations préalables menées par Antoine Marini et les déclarations de protestation de l'ambassade tchèque en France en 1464. La région « Gallia » y était nommée en première place lors de l'énumération des participants et de la formation des ensembles régionaux.

Le Conseil était encore une fois mentionné dans l'article 18 comme une institution à laquelle il fallait verser des contributions. La formulation de ce document nous donne à penser que le conseil aurait dû avoir un secrétariat permanent.

On se trouve ici dans le domaine des spéculations, ce qui arrive fatalement aux historiens qui veulent réfléchir plus en détail sur la position et la fonction du président et du conseil ainsi que leur position par rapport à la congrégation. La congrégation, en tant qu'institution permanente, devait être composée des représentants des souverains, tandis que les souverains mêmes devaient se consacrer au gouvernement de leurs propres pays ; on peut supposer, par conséquent, que la congrégation aurait dû être présidée par le délégué du pays auquel appartenait le président du conseil. Une autre solution aurait été de faire présider la congrégation par le syndic, aussi mentionné par le projet.

La seconde institution principale, prévue par la Charte, était le tribunal international.

Il est dit dans les articles 9 et 10 que le tribunal de l'organisation devait fonctionner au nom de toute la congrégation. Le « parlement ou consistoire » déjà mentionné devait s'occuper des dossiers en instance juridique de la nouvelle organisation.

Il était prévu que les membres du tribunal seraient « juge et assesseurs », nommés par la congrégation. Le tribunal devait s'occuper surtout du règlement pacifique des querelles soit entre les États membres, soit entre des États membres et ceux qui restaient hors de l'organisation. Parallèlement, le tribunal devait disposer d'un pouvoir, large mais indéfini, sur les États membres et leurs habitants en général pour le règlement de tous les litiges qui lui seraient adressés par les parties.

La création d'un tribunal international fut comprise comme une première démarche vers l'instauration d'un nouveau droit universel. L'article 11 prévoit que le congrès des délégués publie des normes juridiques dont la validité serait générale.

La nouvelle organisation ou union devait disposer de solides structures administratives composées de charges supérieures et inférieures. Le fonctionnaire désigné comme « syndic » aurait été à la tête de cet appareil. En utilisant le vocabulaire d'aujourd'hui on peut dire qu'il s'agissait à peu près du « secrétaire général de l'organisation ». Si l'on veut recourir à une terminologie moins anachronique, on le nommera « chancelier ». À ses côtés devait aussi se trouver un dignitaire désigné par le projet comme le procureur fiscal, qui devait occuper un poste important dans l'organisation. Ce fonctionnaire devait probablement jouer le rôle de gardien de la légalité dans le cadre de l'organisation. Selon l'article 18, il avait le devoir et le droit d'exiger les contributions

des États membres à l'aide d'avertissements, ou de plainte au tribunal ou, enfin, par exécution grâce à une sentence prononcée au nom de l'organisation.

Les charges supérieures et inférieures devaient, en règle générale, soutenir l'action de l'organisation mondiale de la paix et de ses institutions principales, c'est-à-dire l'assemblée des délégués, le conseil des souverains et le tribunal international. On prévoyait aussi des fonctionnaires spéciaux pour la gestion du trésor et des archives. En ce qui concerne l'administration, on trouve dans le projet un énoncé assez remarquable qui prescrivait que les charges supérieures devaient toujours être occupées par les gens du pays dans lequel la congrégation siégeait temporairement. On peut en conclure que l'appareil de l'organisation devait se renouveler entièrement tout les cinq ans. Bien entendu la nouvelle organisation aurait eu ses attributs, tels ses armoiries et son sceau.

Pour financer les frais communs du fonctionnement de l'organisation, parmi lesquels on mentionnait en premier lieu « le maintien de la paix », les États membres devaient, selon l'article 18, livrer au trésor de l'organisation des contributions régulières. Leur montant était fixé d'une manière assez étrange. L'on peut dire approximativement que les États devaient livrer un dixième de leurs revenus nationaux annuels.

Des charges financières spéciales sur les États membres de l'organisation étaient prévues dans l'article 4 au profit d'un membre qui était forcé de mener une guerre défensive contre un quelconque ennemi. Dans ce cas, le projet proposait des mesures très concrètes.

Ce principe général de défense commun était appliqué concrètement à la situation de l'attaque des Turcs contre certains États chrétiens. Y était ajoutée la proposition de leur donner – outre les contributions prévues dans la situation normale – toutes les dîmes comme aide financière de la part de tous les États membres.

En plus du maintien de la paix, l'organisation devait traiter d'autres affaires communes d'ordre plus pratique. Le document réclamait encore une régulation des prix alimentaires et la fondation d'un réseau d'hébergement approprié. Même si ces propositions ne concernent formellement que des objectifs militaires, il est évident que leur impact est plus général. Car si on avait réussi à introduire une monnaie commune et des prix uniques pour les produits alimentaires, on n'aurait pas pu limiter leur utilisation au cadre de la défense militaire.

IV. Les négociations sur le projet en France en 1464 et leur échec

Le plan de Georges de Poděbrady différait des projets d'alliances pacifiques médiévales précédentes non seulement par son élaboration détaillée mais aussi par le fait qu'il était lié à une grande activité diplomatique et promotionnelle, dont le but était la mise en pratique des principes de la charte proposée.

En mai 1464, une ambassade munie des pleins pouvoirs des trois souverains européens (le roi de Hongrie Matthias, le roi de Pologne Casimir et le roi de Bohême Georges de Poděbrady) quittait Prague. Elle avait pour but de demander au roi de France Louis XI de convoquer une assemblée générale des princes européens, qui aurait justement pour tâche de débattre du projet de paix du roi hussite. Heureusement pour les historiens et les lecteurs d'aujourd'hui, elle comportait dans ses rangs l'écuyer Jaroslav. Il s'agissait d'un jeune homme curieux de tout, avide d'impressions nouvelles qu'il consignait volontiers par écrit. Son récit est d'ailleurs désormais accessible dans sa traduction française grâce à l'ouvrage qui vient de paraître et présenté ci-après. Émilie Volz présente plus particulièrement le texte de l'écuyer Jaroslav. La mission diplomatique envoyée à la cour de Louis XI, et dont Jaroslav était membre, suivait des négociations infructueuses avec la Curie romaine et correspondait à un effort de recherche de soutien international pour éloigner le danger d'une croisade contre le royaume « hérétique ». Georges de Poděbrady attendait beaucoup de Louis XI et de sa cour. Il prenait en considération la place importante qu'occupait la France dans le projet de Marini. D'après les plans du roi hussite, l'assemblée des États présidée justement par le roi de France aurait joué le rôle d'arbitre entre les membres de la ligue nouvellement fondée. Ainsi, le sort de ce projet dépendait entièrement du résultat de cette mission. L'ambassade officielle tchèque quitta Prague le 16 mai 1464.

A la tête de l'ambassade figuraient deux personnages qui participaient de manière cruciale à la diplomatie de Georges de Poděbrady. Le premier était Albert Kostka de Postupice, membre d'une célèbre famille noble utraquiste qui s'était enrichie par la sécularisation des biens ecclésiastiques lors de la révolution hussite. À ses côtés se trouvait

Antoine Marini de Grenoble. Le rôle d'ambassadeur officiel du roi tchèque ainsi que le titre de chef formel de la mission fut confié à Albert, Marini officiant comme ambassadeur du roi de Pologne et du roi de Hongrie. La politique d'entente et de bonne volonté de Georges de Poděbrady était justement illustrée par le fait qu'Albert, noble utraquiste tchèque et chef formel de l'ambassade, s'était vu accompagné par Antoine Marini de Grenoble, catholique et français. Jaroslav, l'auteur du journal, était tchèque.

Les notes de Jaroslav, qui sont notre source principale sur le déroulement des négociations de la mission tchèque auprès du roi de France, ne permettent pas de répondre à l'une des questions essentielles : l'ambassade a-t-elle soumis à Louis XI le projet officiel de l'organisation pacifique des États chrétiens ? Nous ne pouvons qu'en formuler l'hypothèse. Jaroslav ne mentionne explicitement que la demande de convoquer l'assemblée des souverains européens qui fut présentée par les ambassadeurs du roi tchèque à Louis XI. En ce sens, l'ambassade du roi hussite était probablement vouée à l'échec dès le départ. Nous savons aujourd'hui que le 16 juin 1464, jour où l'ambassade entra dans la ville de Reims (que l'écuyer Jaroslav contempla avec admiration), le pape Pie II convoqua le roi Georges, suspecté d'hérésie, devant le tribunal du pape.

Jaroslav sut décrire la phase décisive des délibérations avec un sens certain de la gradation dramatique. À Abbeville, le chancelier de France et l'évêque de Bayeux invitèrent les deux chefs de l'ambassade tchèque dans les appartements du chancelier pour une délibération secrète. « Ils ne laissèrent passer personne dans la chambre » sauf Kostka et Marini. Or, Jaroslav et deux amis se tapirent « près d'une fenêtre » et s'efforcèrent de saisir des bribes de leur conversation mouvementée. Leur entreprise fut largement facilitée par les éclats de voix considérables, voire les cris, des conseillers de Louis XI et des chefs de l'ambassade tchèque. Jaroslav comprit que c'était l'assemblée des princes européens qui était le brandon de la discorde. Les conseillers de Louis XI avancèrent que le roi tchèque n'était pas mandaté pour prendre une telle initiative sans l'autorisation particulière du pape et de l'empereur qui avaient seuls la compétence de traiter de telles questions.

Les pourparlers aboutirent finalement à un traité d'amitié entre les rois de France et de Bohême, mais ils sonnèrent le glas des plans d'une assemblée générale des souverains européens et de leur ligue pour la paix. Dans cette optique, la mission diplomatique, dont Jaroslav nous transmet les notes précieuses, échoua. Le traité d'alliance avec la France ne

put nullement modifier la position intransigeante de la Curie romaine envers la Bohême hussite. Avec le retour de France de l'ambassade finirent de facto les tentatives de réalisation du projet d'union de paix conçu par Georges de Poděbrady et par Antoine Marini. Les négociations à la cour de Louis XI apportèrent du moins au roi hussite un traité d'amitié avec la France et la reconnaissance de l'orthodoxie de la Bohême, confirmée par un acte spécial. L'ambassade tchèque revint sans encombre en Bohême, mais avec des résultats mitigés. Marini n'était plus du voyage. Ce globe-trotter et rêveur considérait les résultats des négociations comme une défaite personnelle, eu égard à ses projets de ligue des princes chrétiens.

Le plan de l'organisation générale de la paix et du parlement mondial échoua donc, mais il survécut dans la postérité comme un legs et un appel. Il n'est peut-être pas inutile de rappeler, dans ce contexte, un proverbe tchèque attesté en 1465 et qui reste, à mon avis, d'actualité : « Mieux vaut négocier deux ans que de mener la guerre pendant deux semaines. » Le principe d'égalité entre les États dans le domaine du droit international, sans considération de leur structure interne et de leur forme de gouvernement, la procédure de règlement des conflits par la voie pacifique, le rejet explicite de la guerre, la mise hors la loi de l'agresseur et le principe de responsabilité collective – telles sont les valeurs durables du projet. Le plan de Georges de Poděbrady et d'Antoine Marini était plein d'idées utopiques qui surpassaient de loin les basses querelles des féodaux de l'époque. Dans la réalité du XV^{ème} siècle, le projet du roi tchèque et du diplomate français était probablement irréalisable. N'est-il pas cependant un grand homme politique, celui dont le regard dépasse le seuil des portes encombrées de contingences, portes nécessairement étroites de son époque, pour s'élever vers des perspectives d'avenir ?

Comment prendre langue ?
Contacts et intermédiaires linguistiques dans les
récits de voyage tchèques en Europe occidentale

Olivier Marin

Mesdames, Messieurs,

Les sources médiévales de l'idée européenne ne se réduisent pas aux seuls projets de coopération internationale, si grandioses soient-ils. En sous-œuvre, l'art de la diplomatie repose aussi sur des conditions pratiques de communication : pour prendre langue entre grandes puissances, encore faut-il au préalable s'entendre et se comprendre. Dans cet esprit, je me propose d'éclairer un certain nombre de situations et d'individus qui, sous le règne de Georges de Poděbrady, mirent en contact les pays tchèques avec les autres aires linguistiques européennes. S'y découvrira notamment la place centrale tenue par ces figures de l'ombre que sont les interprètes. Personnages obscurs, bien négligés par l'historiographie, et pourtant indispensables à la formation d'une civilisation européenne commune.

Signalons d'emblée que leur rôle s'avéra d'autant plus crucial en ce milieu du XV^e siècle que l'intégration linguistique de la Bohême à l'Europe venait de connaître un brusque coup d'arrêt. Il était déjà loin le temps de Charles IV, cet empereur aux aptitudes linguistiques si vastes qu'à sa mort, l'archevêque Jean Očko de Vlašim en tira argument pour le proposer à la gloire des autels. Le projet exprimé dans la Bulle d'Or (1356) de faire du tchèque une des grandes langues de l'Empire, aux côtés de l'allemand et de l'italien, avait depuis fait long feu. Le Grand Schisme avait déchiré la chrétienté en deux, puis trois obédiences. Partout s'observait un repli sur les cadres nationaux. À ces causes générales, la révolution hussite ajouta en Bohême ses effets propres : la fracture confessionnelle isola pendant des décennies entières la Bohême du reste de l'Europe et rétrécit l'horizon des Tchèques aux frontières de leur seul royaume. Même la réconciliation survenue au concile de Bâle (1436) ne parvint ni à briser durablement l'isolement ni à dissiper le complexe obsidional qui étaient les leurs. Sur place, la pratique du trilinguisme

tchèque/allemand/latin recula irrésistiblement. Tandis que la maîtrise de la langue latine, victime de l'effondrement des structures ecclésiastiques, déclinait, le tchèque triomphait aux dépens de l'allemand dans nombre de villes jadis mêlées. Raréfaction des contacts à l'échelle européenne, fermeture des frontières nationales et confessionnelles, relative uniformisation linguistique, tel fut le bilan de la première moitié du XV^e siècle.

Quand donc, au seuil des années 1460, Georges de Poděbrady entreprit de renouer les fils de la confiance perdue, l'un des défis que durent relever les ambassadeurs tchèques fut d'ordre linguistique. Comment s'y prirent-ils ? Examinons sous cet aspect les trois récits de voyage dont la récente publication en français nous réunit aujourd'hui : la relation tchèque que fit l'écuyer Jaroslav de l'ambassade d'Albert Kostka de Postupice auprès de Louis XI en 1464 et les deux versions du voyage qui mena Léon de Rožmitál à travers toute l'Europe entre 1465 et 1467, la version latine (mais l'original perdu était en tchèque) due à Václav Šašek de Bířkov et celle composée en langue allemande par le patricien de Nuremberg Gabriel Tetzl.

Premier constat, à la fin du Moyen Âge, la diplomatie naissante avait d'ores et déjà adopté la langue qui devait rester la sienne pendant plusieurs siècles encore. C'est tout naturellement en latin, nous apprend Jaroslav, que le seigneur Albert Kostka de Postupice, lorsqu'il fut reçu par le roi de France Louis XI près d'Abbeville, lui présenta le projet de son maître le roi Georges. Et c'est encore, semble-t-il, en latin que Kostka et Antoine Marini en discutèrent en coulisse avec le chancelier de France et l'évêque de Bayeux. De cet usage préférentiel du latin, les causes étaient multiples et additionnaient leurs effets. Il y avait d'abord une raison de commodité : le latin, parce qu'il était enseigné à travers toute l'Europe, avait acquis un rayonnement qu'aucune autre langue ne pouvait lui disputer. L'avantage majeur de cet idiome universel était donc qu'il permettait aux élites de se passer d'intermédiaire linguistique. Mais l'utilité pratique n'explique pas tout. On ne comprend pas autrement pourquoi Antoine Marini choisit lui aussi de s'exprimer en latin au nom du roi de Pologne Casimir Jagellon : n'aurait-il pas pu, en bon Dauphinois, converser en français avec Louis XI ? C'est que jouaient également en faveur du latin des considérations de prestige. Langue de la culture dans son sens le plus noble, le latin convenait le mieux à l'apparat et à la pompe des réceptions diplomatiques. Sans doute

aussi le fait qu'il n'était plus, à la fin du Moyen Âge, la langue maternelle de personne, garantissait-il une neutralité et une égalité fort appréciées entre les parties.

On aurait tort cependant de croire que cet usage du latin, même dans le cadre des échanges diplomatiques officiels, ait été exclusif. Ainsi, une fois sa harangue latine prononcée, Antoine Marini s'exprima devant Louis XI en français pour le compte du roi de Hongrie Mathias Corvin. Dans ce cas précis, il semble que le recours au français ait été le moyen de rappeler les liens dynastiques qui avaient longtemps uni la cour de France aux Angevins de Hongrie dont Mathias Corvin, malgré ses origines modestes, se voulait l'héritier. L'universalisme du latin pouvait dans ces conditions rapidement céder la place devant l'attachement revendiqué à une solidarité politique dont la langue vernaculaire était supposée le garant. En d'autres occasions, on voit le vernaculaire s'insinuer également dans la correspondance diplomatique. Lorsque l'ambassade tchèque parvient dans la petite ville alsacienne de Villé, non loin de la frontière linguistique entre les dialectes germaniques et les parlers romans, c'est de nouveau en français qu'Antoine Marini écrit une lettre aux officiers du duc de Lorraine pour leur demander une escorte à travers la principauté. À l'évidence, le choix du français répond ici à un souci d'intelligibilité et d'efficacité immédiates. Bref, l'ambassade tchèque de 1464 offre une large palette de choix et de stratégies linguistiques, qui sont fonction à la fois du contexte de communication, de la qualité de l'interlocuteur et du type de relation que les ambassadeurs souhaitent nouer avec lui.

Un an plus tard, il en va très différemment du voyage de Léon de Rožmitál. Là, le latin cède entièrement la place aux langues vernaculaires. Même quand la petite troupe traverse l'Italie et rend visite à des « latinistes avisés » comme l'était, aux dires de Gabriel Tetzl, le duc de Milan Galés-Marie Sforza, il est frappant de voir que le baron et sa suite répugnent à recourir au latin. Pourquoi ? On soupçonne que la compagnie ne comptait guère de latinistes de bon niveau. Alors que l'écuyer Jaroslav s'était montré capable de saisir subrepticement le sens des paroles échangées entre ses maîtres et les prélats français, rien de tel n'est attesté pour Tetzl et Šašek. Et même à supposer qu'ils aient eu une compréhension passive du latin, ils ne se risquèrent pas à le parler, surtout à une époque où le purisme humaniste commençait à tourner en dérision le latin grossier des « ultramontains ». Il faut quand même ajouter à leur décharge que la tournée européenne

de Léon de Rožmitál n'avait pas la même fonction ni le même statut que l'ambassade précédente. Il ne s'agissait pas à proprement parler d'une mission diplomatique : Léon de Rožmitál ne fut pas mandaté par Georges de Poděbrady, mais seulement par la reine, sa sœur, à titre semi-privé. Même si des arrière-pensées politiques n'en étaient pas absentes, son voyage prit plutôt l'allure d'un *Ritterreise*, d'un voyage de chevalerie à travers les cours laïques européennes. Là, les signes de reconnaissance sociale et culturelle consistaient dans la pratique des exercices militaires, des arts mondains d'agrément, de l'érotisme courtois, autant de domaines dans lesquels le baron excellait et pour lesquels la maîtrise du latin n'avait rien d'indispensable.

Cantonnés qu'ils étaient au vernaculaire, Léon et ses compagnons furent sans cesse confrontés à des difficultés de communication, quoique plus ou moins aiguës selon les lieux. Rappelons qu'Antoine Marini n'était pas du voyage : déçu de l'échec des négociations en 1464, il avait préféré quitter le service du roi de Bohême pour gagner Venise, privant les Tchèques de ses précieuses compétences linguistiques. Sans lui, les voyageurs qui participèrent au périple de 1465-1467 ne savaient au mieux que trois langues vulgaires. D'abord le tchèque bien sûr, la langue maternelle de la majorité d'entre eux. Mais son usage était géographiquement fort circonscrit. Car même si la langue tchèque avait, à la faveur des guerres hussites, franchi les frontières de la Bohême et influencé le vocabulaire militaire courant (on sait que le mot français « pistolet » vient, par l'intermédiaire de l'allemand, du tchèque *píšťala*, tandis que « obus » et « arquebuse » sont la déformation de *haufnice* et *hakovnice*), cela n'allait guère plus loin et ne leur était pas d'un grand secours. Pire : parce qu'elle était désormais associée à l'hérésie, la langue tchèque faisait figure d'épouvantail.

Plus utile était naturellement la maîtrise de l'allemand, qui semble avoir été assez communément partagée par les membres de l'expédition. Quand elle n'était pas, comme dans le cas de Tetzl, leur propre langue maternelle, il est facile d'imaginer que nos voyageurs l'avaient apprise au contact des populations germanophones de Bohême : ainsi, dans la patrie de Šašek, Bířkov, coexistaient des populations allemandes et slaves. Aussi longtemps que Léon de Rožmitál et ses compagnons sillonnèrent les contrées germaniques, ils purent donc se dispenser d'interprètes. Mais ailleurs aussi, il leur arriva de pouvoir s'entretenir dans cette langue, preuve d'une vigoureuse internationalisation de

l'allemand à la fin du Moyen Âge. Les vecteurs de cette diffusion étaient variés. Ce pouvaient être les marchands, tels ceux qu'Albert Kostka de Postupice croisa dans la plaque-tournante lyonnaise et qui ne laissèrent pas de le conseiller sur les meilleurs itinéraires à emprunter. Les mariages princiers avaient également contribué à répandre l'usage de l'allemand au-delà de ses frontières dites naturelles. À Angers, Gabriel Tetzl fait l'éloge du roi de Provence René d'Anjou et relève : « le roi affectionne les Allemands, il en héberge beaucoup à sa cour et il parle leur langue ». De fait, on se souvient que René d'Anjou avait épousé en première nocces Isabelle de Lorraine, qu'il avait reçu son éducation à Nancy, de sorte qu'il est permis de penser qu'il y avait appris l'allemand, du moins sous la forme du dialecte mosellan.

Car la rançon de l'extension géographique de l'allemand était sa variabilité, un phénomène qui pouvait susciter des problèmes inattendus de communication. Une mésaventure rapportée à ce sujet par le chroniqueur bourguignon Georges Chastellain (*Chroniques*, livre 6, chapitre 50) parle d'elle-même. Celui-ci y raconte comment, en 1463, une ambassade impériale s'était rendue auprès du duc de Bourgogne, Philippe le Bon, à Hesdin. Un chevalier d'âge moyen et habillé à la manière de Bohême, précise Chastellain, s'était alors chargé de faire les salutations au nom de l'empereur Frédéric III. Ses origines expliquent qu'il se soit exprimé « en gros haut allemand », c'est-à-dire dans cette variante de l'allemand qui était parlée et écrite dans les régions du sud et de l'est, jusqu'en Silésie et en Bohême comprises. À la confusion générale, « nul ne le put l'entendre, fors que mot ci, mot là » - à commencer par le duc, qui avait pourtant été élevé dans la langue néerlandaise et comprenait de ce fait le bas allemand parlé dans le nord. Deux proches conseillers ducaux avaient dû être mis à contribution : l'ammann (maire) de Bruxelles Jean de Ketsergate et le seigneur Jean de Lannoy, un diplomate assez rompu à l'allemand pour exiger de son fils qu'il s'initiât à son tour à cette langue dans les instructions qu'il lui laissa en 1464 ; non sans peine, ils traduisirent ensemble la harangue. L'anecdote confirme, s'il en était besoin, que même entre germanophones, la présence d'interprètes était souhaitable pour garantir l'intercompréhension. Quand donc Léon de Rožmitál visita en 1466 la cour bourguignonne à Bruxelles, cet impair était encore dans toutes les mémoires. Aussi le duc et le baron évitèrent-ils de communiquer directement, mais profitèrent des bons offices de celui que Gabriel Tetzl appelle de manière énigmatique « le comte palatin

Rottel de Bade ». Il faut vraisemblablement y voir Rudolf IV († 1487), margrave de Bade et seigneur de Rötteln, autant de terres qui, tout en soumettant leur titulaire à l'attraction bourguignonne, le plaçaient dans l'aire linguistique du haut allemand.

Outre le tchèque et l'allemand, quelques compagnons de Léon de Rožmitál savaient enfin une troisième langue vernaculaire, l'italien. La chose n'est pas faite pour étonner. Les cols alpins du Brenner et des Grisons s'animaient alors d'un flux toujours plus important de voyageurs : clercs, pèlerins et lettrés humanistes, certes, mais surtout marchands franconiens et bavarois en quête de produits méditerranéens. À Venise, leur présence était assez considérable pour avoir justifié dès 1228 la création d'un *Fondaco dei Tedeschi*, comptoir commercial que Šašek appelle la « Maison des Allemands ». Là, ils avaient maintes occasions de se familiariser avec la langue locale ; à leur intention se multiplièrent à l'époque des lexiques utilitaires allemand/vénitien, conçus précisément pour les aider dans leurs démarches. Enrichie dans la métallurgie, la famille nurembergeoise Tetzl avait plus qu'à son tour emprunté ces itinéraires transalpins. En témoigne le fait que Gabriel fit lui-même office d'interprète quand Léon de Rožmitál, à court d'argent à la fin de son voyage, négocia un emprunt auprès des Vénitiens. Les tractations furent vaines. Elles n'en prouvent pas moins l'habileté linguistique acquise pour ainsi dire sur le tas par les élites commerçantes d'Allemagne du sud.

Le margrave de Bade, Gabriel Tetzl : voilà deux premières figures d'intermédiaires linguistiques. Le terme pour les désigner est à chaque fois celui, allemand, de *Dolmetscher*. Par parenthèse, il n'est pas indifférent de savoir que le mot a été emprunté dans le courant du XIII^e siècle au turc *tilmaç* via le tchèque *tlumač/tulmač*, qui a donné aujourd'hui *tlumočit*. Toujours est-il qu'il s'agit dans un cas comme dans l'autre d'interprètes d'occasion, au sens où les circonstances les ont amenés à proposer ponctuellement et au pied levé leurs services. En revanche, est-il seulement question d'interprètes professionnels dans nos sources ? Peut-être à Milan, une cité-État très tôt engagée dans la mise en place de représentations diplomatiques modernes et plus sensible que d'autres aux contraintes de la communication à l'échelle internationale. Mais l'allusion que fait Šašek à l'interprète du duc Galés-Marie Sforza est malheureusement trop sibylline pour pouvoir être exploitée.

Pour autant, les documents parlent abondamment de professionnels qui, sans faire de l'interprétariat leur activité exclusive ni même principale, pouvaient aider à communiquer avec les populations locales pendant tout ou partie du trajet. Dans cette catégorie se rangent en premier lieu les guides. Les lettres de recommandation octroyées par les princes à Léon de Rožmitál prévoient parfois explicitement d'en appointer « pour la sécurité de sa marche ». L'écuyer Jaroslav en fait lui aussi mention. Après la défection d'Antoine Marini, son maître le chargea, explique-t-il, de recruter à Lyon un guide susceptible de leur faire passer les Alpes savoyardes. Celui-là se révéla de la pire espèce : il avait menti sur sa connaissance du pays et de la langue, et il les égara. Les embarras dans lesquels ils furent plongés prouvent a contrario l'importance des services, logistiques comme linguistiques, qu'on attendait d'un guide.

Autrement plus sûrs et plus prestigieux étaient les hérauts d'armes, un personnage absent de l'ambassade de 1464, mais qui revient fréquemment dans le récit de Gabriel Teztel comme dans celui de Václav Šašek de Břířkov. Un récent colloque tenu à Lille a montré comment les hérauts émergèrent au cours du XIII^e siècle du groupe composite des ménestrels et des sergents d'armes entourant les rois et les princes. Le berceau en fut l'Angleterre ainsi que les régions continentales entre Seine et Rhin. De là, les hérauts se répandirent dans l'Empire et dans toute l'Europe à la fin du XIV^e siècle, quand commence véritablement l'apogée de l'institution. La Bohême n'y fit pas exception. Les registres de l'Ordre teutonique de Marienbourg ne sont pas avares en références aux hérauts des rois tchèques, à l'instar du dénommé *Karlštejn* dont il est fait état en 1402. On sait également que la langue tchèque accueillit alors le terme, sous sa forme germanisée *herold* : Hus l'emploie dans ses œuvres tchèques, où il l'applique ironiquement aux canonistes qui n'ont de cesse de chanter les louanges du pape ; comme le moyen français forgea le verbe *héralder*, le tchèque eut lui aussi *heroltovat*, au sens de « rendre publique, crier haut et fort une nouvelle ». Autant d'indices qui prouvent l'acclimatation des hérauts dans la culture tchèque, spécialement nobiliaire, du XV^e siècle. C'est donc tout naturellement que le baron Léon de Rožmitál se fit accompagner de hérauts quand il partit pour l'Extrême-Occident.

Quelles fonctions étaient-ils appelés à remplir au juste ? Reconnaître les armoiries et les devises des nobles sur les champs de bataille, telle avait été la mission initiale des

hérauts. Mais avec le temps, leurs compétences s'étaient sensiblement élargies. Ils étaient devenus les maîtres des cérémonies, une nouvelle profession rendue indispensable par la ritualisation progressive de la vie de cour ; une promotion sociale et culturelle s'en était suivie, bien visible à travers l'activité littéraire des hérauts les plus célèbres du XV^e siècle. Remarquons surtout pour notre propos que si d'ordinaire les hérauts éalisaient domicile dans la résidence du prince, ils avaient aussi l'expérience des voyages, puisqu'ils se faisaient à l'occasion diplomates pour aller représenter leur maître auprès des autres princes. De là leur pratique assidue des langues étrangères, un fait peu connu sur lequel il convient d'insister pour terminer.

Sous ce rapport, le récit de Šašek se révèle extrêmement précieux. Il nous apprend en effet que Léon de Rožmitál, au moment de faire ses adieux au duc Philippe le Bon, lui demanda de mettre à sa disposition un héraut pour l'aider à poursuivre sans encombre son voyage. Le baron en avait certes déjà un, tchèque vraisemblablement, qui l'avait suivi depuis Prague. En était-il insatisfait ? On ne sait. Toujours est-il qu'on voit là combien les hérauts étaient recherchés des grands, qui se les arrachaient afin de rendre leur train de vie le plus illustre possible. Philippe le Bon, continue Šašek, satisfait à la demande du baron et lui céda un héraut dont il assura qu'il ne parlait pas moins de dix-sept langues. L'assertion n'est pas nécessairement à prendre au pied de la lettre. Comme l'a montré Philippe Contamine, il vaut mieux l'entendre symboliquement : dans la culture politique de l'époque, le chiffre dix-sept renvoyait au nombre supposé de royaumes composant la chrétienté. Une telle allégation revenait, de la part du duc, à soutenir que son héraut maîtrisait, sinon toutes les langues européennes, du moins celles dotées d'un prestige diplomatique et d'une efficacité idéologique incontestables. Malgré ses dons hors du commun, l'identité de ce héraut ne nous est pas connue. Sauf erreur, il n'a pas non plus laissé de traces dans les actes de la pratique pour la simple et bonne raison qu'il appartenait à l'hôtel du comte de Charolais, le futur Charles le Téméraire, dont la comptabilité est perdue. On sait seulement par Šašek qu'il s'acquitta avec scrupule du mandat ducal et qu'il suivit le baron pendant plus d'un an jusqu'à Prague. Convaincu que ce long voyage constituerait pour lui une expérience professionnelle irremplaçable, Philippe le Bon semble l'avoir laissé partir de bonne grâce. À vrai dire, on ne peut pas non plus exclure que le duc ait agi par calcul : prêter un héraut à Léon de Rožmitál, c'était aussi un moyen de

s'introduire au cœur de la diplomatie tchèque et d'en suivre – faut-il dire en espionner ? – les avancées sur l'échiquier européen. Les nombreuses questions en litige entre Philippe et Georges de Poděbrady, s'agissant aussi bien de la possession du Luxembourg que de l'attitude à adopter à l'égard de Rome, suffisaient à l'y inciter.

À lire Šašek en tout cas, la petite troupe n'eut qu'à se féliciter des services du héraut bourguignon. Plus d'une fois, son intervention les tira d'un mauvais pas : au large de la Bretagne, où des corsaires anglais les avaient pris pour des Français et s'apprêtaient à en découdre avec eux ; à Olmedo, quand un geste déplacé d'un Bohémien avec une Castillane déclencha une émeute ; ou encore sur la route de Saint-Jacques de Compostelle, un page du baron ayant malencontreusement blessé un homme du cru. À chaque fois, le héraut s'entremet pour décliner l'identité des voyageurs et dissiper les malentendus. Et c'est encore lui qui, dans les cours du Portugal, d'Aragon, de Milan, de Venise, fit les présentations d'usage, servit d'interprète, conserva les lettres de recommandation délivrées. Partout, autant que son aisance linguistique, son courage devant le danger en imposa. Les hérauts avaient beau, comme les ambassadeurs, être protégés par une immunité personnelle, il n'était pas rare en effet qu'ils tombent dans des guets-apens. C'est ainsi qu'en Catalogne, d'après Gabriel Tetzl, des brigands dévalisèrent et furent à deux doigts de mettre à mort l'un des hérauts du baron. Particulièrement exposée, la fonction se trouvait ainsi au cœur des conflits d'intérêts et de susceptibilités que la rencontre entre autochtones et étrangers ne manquait pas de susciter.

En ces lieux dévolus aux échanges franco-tchèques, il est bon de saluer la mémoire de cette grande figure européenne de la fin du Moyen Âge. Européens, les hérauts l'étaient non seulement parce qu'on en rencontrait peu ou prou dans toutes les cours de notre vieux continent, mais parce qu'ils ont travaillé, malgré les guerres et les jalousies nationales toujours prêtes à se réveiller, à la compréhension mutuelle. Les hérauts ne sont-ils pas en quelque manière, Mesdames, Messieurs, vos prédécesseurs, vos collègues, vos frères ?

Sources

D. Péricard-Méa (dir.), *De la Bohême jusqu'à Compostelle. Aux sources de l'idée européenne*, Biarritz, 2008.

Georges Chastellain, *Chronique*, éd. J. Kervyn de Lettenhove, Bruxelles, 1863-1866.

Bibliographie

Ph. Contamine, « L'hospitalité dans l'Europe du milieu du XV^e siècle : aspects juridiques, matériels et sociaux d'après quelques récits de voyage », dans *La conscience européenne au XV^e et au XVI^e siècle*, Paris, 1982, p. 75-87.

G. Fouquet, « 'Kaufleute auf Reisen'. Sprachliche Verständigung im Europa des 14. und 15. Jahrhunderts », *Historische Zeitschrift*, 40, 2006, p. 465-487.

T. Haye, « Die lateinische Sprache als Medium mündlicher Diplomatie », dans R. Schwinges et K. Wriedt (dir.), *Gesandtschaft- und Botenwesen im spätmittelalterlichen Europa*, Sigmaringen, 2003, p. 15-32.

Le héraut d'armes, figure européenne (XIV^e-XVI^e siècles), *Revue du Nord*, 366-367, 2006.

V. Honemann et G. Roth, « Dolmetscher und Dolmetschen im Mittelalter. Eine Skizze », dans *Germanistik geniessen. Gedenkschrift für Doc.Dr. phil. Hildegard Boková*, Vienne, 2006, p. 77-141.

J. M. Huesmann, « Über einige Aspekte des Aufenthaltes Leos von Rožmitál am Hof Philipps des Guten von Burgund (1466) », *Středočeský sborník historický* 25, 1999, p. 49-60.

Le Journal de l'écuyer Jaroslav

Émilie Volz

Le texte présenté ici est un journal de voyage. Précisément, il est un compte-rendu, au jour le jour, du voyage de l'ambassade tchèque vers la France, partie le 16 mai 1464 de Prague, pour porter à Louis XI le projet de paix de Georges de Poděbrady. Le but de cette ambassade, en effet, était de renouveler le traité d'amitié existant entre les royaumes de France et de Bohême, mais aussi de demander au roi de France de convoquer une assemblée des princes européens chrétiens afin de les organiser en ligue.

C'est Albert Kostka de Postupice qui fut choisi comme tête de l'équipée diplomatique. Ce noble utraquiste, enrichi grâce à la sécularisation des biens de l'Église pendant la révolution hussite, et militaire reconnu, était accompagné par un certain Jaroslav, membre de la petite noblesse tchèque, probablement écuyer, qui se trouva être l'auteur du texte étudié. Il n'accompagna Albert Kostka qu'au seul titre de serviteur, sans avoir de mission particulière.

L'autre personnalité notable de l'entreprise était Antoine Marini, conseiller français et catholique du roi Georges, qui était à l'initiative du projet de paix, mais qui, dans le cadre de cette ambassade, représentait les rois de Hongrie et de Pologne, ainsi que Venise.

Ce texte est d'abord précieux par le fait qu'il contient la description connue la plus complète que l'on ait de la mission diplomatique en elle-même, son déroulement et ses aboutissements. Il reste cependant une question sans réponse à propos des caractéristiques de cette source : on ne sait pas à qui Jaroslav destinait son travail. Il semblerait que ce texte ait eu une fonction plus intime qu'officielle, même si l'on envisage encore l'hypothèse qui ferait de ces notes, peu rédigées, la base pour un futur rapport diplomatique complet. L'aspect non construit et très spontané du texte le fait ressembler à une sorte de journal, à fin exclusivement personnelle. C'est donc en tant que journal que nous allons l'appréhender. Néanmoins, sans la pleine résolution de cette donnée, il est difficile de se livrer à des interprétations conséquentes.

Les notes de l'écuyer Jaroslav nous sont utiles dans la mesure où elles décrivent les différentes étapes du voyage à travers les pays allemands, la France, la Suisse et l'Autriche. Partie de Prague, l'ambassade passe par Pilsen, puis par Wunsiedel, Nuremberg en

Franconie, le Wurtemberg, Stuttgart, où elle a l'occasion d'être reçue par le margrave de Bade, avant d'arriver à Strasbourg. De là, elle traverse le duché de Lorraine, s'arrête à Bar-le-Duc pour rencontrer René d'Anjou, roi de la Sicile – qu'il a pourtant perdue –, puis continue à travers la Champagne et Reims. À Amiens, elle est accueillie par le roi de Chypre, Louis de Savoie. Après avoir rencontré le duc de Bourgogne, Philippe le Bon, elle atteint Abbeville, ville où le roi de France a décidé de la rejoindre. Mais le roi fait attendre les hommes de la délégation tchèque, et c'est finalement à Dieppe que le traité est signé. Entamant son retour, le groupe passe par Rouen, puis Paris, où il peut visiter quelques places célèbres. Puis, ce sont Orléans, Bourges, et Lyon. Ils sont forcés de remonter le Rhône vers Genève puis de traverser les Alpes par la Suisse pour continuer leur voyage. Ils voient Lausanne, Fribourg, Berne, Bade, avant d'arriver à Constance, lieu du supplice de leur maître à penser, Jan Hus. Avant d'arriver enfin en Bohême, ils traversent Innsbruck, Ulm, Passau, Ratisbonne. Mais la nouvelle d'une épidémie de peste à Prague, qui a fait déplacer le roi à Brno, leur parvient alors. La fin du périple n'est donc pas Prague, mais Brno, où Albert Kostka remet les résultats de l'ambassade à son souverain.

Sur la mission diplomatique en elle-même, le journal de Jaroslav représente une mine d'informations. Il relate tous les détails du déroulement de l'ambassade, montrant que Louis XI promena les Tchèques de ville en ville, avant enfin de les recevoir en audience. Après l'exposition de leurs requêtes, à savoir l'espoir du renouvellement du traité d'amitié, mais surtout la demande de la convocation d'une assemblée des princes, Louis XI souhaita jouir d'un délai de réflexion. Pendant ce délai, Marini, Kostka et les conseillers du roi de France se livrèrent à une délibération secrète, à laquelle Jaroslav ne participa pas, mais qu'il suivit partiellement en se postant sous ses fenêtres, pour écouter. Cette rencontre fut houleuse, et tourna à la querelle entre Marini et les conseillers français. Après maintes circonvolutions diplomatiques, la rédaction du traité d'amitié étant elle aussi l'objet de désaccords, celui-ci fut finalement signé à Dieppe. Mais le projet ambitieux de Georges et de Marini n'obtint pas la faveur de Louis XI, qui n'était probablement pas prêt à mettre en danger la position de la France auprès du pape et des autres princes chrétiens.

Au-delà des données factuelles qu'offre le texte, il est intéressant de se pencher sur un autre aspect du journal. Il s'agit d'étudier les éléments du texte qui témoignent de la curiosité de Jaroslav, petit noble tchèque accompagnant une ambassade dans l'Ouest de l'Europe en 1464, et des objets de cette curiosité. En effet, une telle source est révélatrice des différences de mentalités existant entre les peuples à cette date. Elle reflète aussi la position particulière qu'occupait alors le royaume de Bohême, qui influença sûrement beaucoup le regard de Jaroslav sur ce qu'il découvrit.

Il apparaît en premier lieu dans le texte que l'auteur est empreint de sa culture utraquiste, marquée par la pudeur et la sévérité, mais aussi par une méfiance envers le clergé en général. Ainsi, Jaroslav paraît souvent gêné par les cérémonies religieuses catholiques auxquelles lui et ses compagnons assistent dans plusieurs villes. Il n'est que peu impressionné par les reliques que l'on ne manque jamais de leur exposer, et il glisse parfois quelques remarques acérées sur les membres du clergé. Après être passé à Notre-Dame de Liesse, il s'exprime ainsi :

et là le clergé a l'habitude de soutirer adroitement de l'argent aux gens.

À Constance, il se souvient de Jan Hus et de sa triste fin, ce qui donne à ses écrits une tonalité assez sévère :

Konstancie sur le Rhin, où les infâmes Allemands avaient brûlé le saint maître Jan Hus. Et cette nuit-là, quand nous logeâmes là, le tonnerre gronda très fort. Toute la nuit les méchants prêtres firent sonner les cloches contre le tonnerre, surtout dans l'église Saint-Pierre in Summo, là où ils condamnèrent le saint maître Hus à mort

Il attribue par ailleurs le refus de Louis XI, au sujet du projet de Georges, à l'ingérence, qu'il considère comme néfaste, de ses conseillers-clercs dans les affaires séculières.

Cependant, Jaroslav n'est pas esclave des positions religieuses et politiques liées à l'utraquisme. Il trouve incontestablement un intérêt dans l'observation des us et coutumes des pays qu'il traverse, dans la description des villes et des curiosités locales, faisant preuve alors d'un intérêt tout naturel. Jaroslav reflète ainsi en quelque sorte le renouveau de l'engouement des Tchèques pour les voyages dans l'Ouest de l'Europe, après la longue rupture causée par la révolution hussite. Ce récit rappelle le temps des Luxembourg, qui avaient de nombreux contacts diplomatiques en Europe, particulièrement avec la France, les voyageurs ayant dans ces voyages d'autres intérêts que la seule diplomatie. Ce résultat

est probablement à attribuer aux débuts du règne de Georges de Poděbrady, caractérisés par une intense activité diplomatique visant à normaliser les relations du royaume de Bohême avec l'extérieur. Jaroslav donne donc des informations concrètes sur les régions et villes qu'il traverse, comme ici sur la Champagne :

Et ce village se situe dans une région appelée Campania [Champagne]. Et c'est une assez belle région mais qui n'a ni cours d'eau ni forêt, et les villages y sont très espacés. C'est la région du grès : maisons, églises ou murs, tout y est en grès.

ou encore à Reims :

Et il s'y trouve l'église Notre-Dame, belle et bien bâtie, dans laquelle les rois de France sont oints ; et à Saint-Denis, à une lieue tchèque de Paris, ils revêtissent la majesté et l'habit de Charlemagne, et c'est seulement à Paris qu'ils sont couronnés, etc. Et saint Denis fut décapité près de cette ville de Remis, à une distance égale à deux ou trois fois celle de la ville Prague au gibet de Prague ; et à ce qu'on rapporte, après sa décapitation, saint Denis avait pris sa tête pour l'apporter jusqu'en cette église Notre-Dame et on l'avait alors enterré d'abord ici.

Ces renseignements témoignent de discussions que Jaroslav avait pu avoir avec les habitants des villes et villages traversés.

En outre, le récit de Jaroslav, factuel et anecdotique, empreint d'une certaine spontanéité, est représentatif de ce qui est objet d'étonnement pour un petit noble tchèque de l'époque. L'exemple des bains en est assez caractéristique :

nous fîmes onze leuks jusqu'à la ville de Borbon. Dans cette ville il y a des bains chauds. Nous nous baignâmes et passâmes du bon temps

Amenés à se baigner dans des bains publics à plusieurs reprises, accompagnés de jeunes femmes qui plus est, les prudes compagnons en oublient leurs principes. L'un d'eux en vient à regretter d'être déjà marié. Ce qui était au début nouveau et surprenant devient une sorte d'habitude, les voyageurs oubliant peu à peu leur culture utraquiste rigoriste.

Quant à l'accueil réservé aux membres de l'ambassade dans les différentes régions traversées, il apparaît tout d'abord qu'ils sont en général très bien reçus dans les cours princières, qui sont nombreuses dans l'Empire germanique. Pour exemple, nous pouvons citer la cour de Bade, sur laquelle Jaroslav raconte :

Paden, où le margrave de Paden tient sa cour ; nous y fûmes accueillis honorablement par un conseiller du margrave, et on nous envoya du château un énorme tonneau de vin ainsi que du gibier sur des chariots

Néanmoins, cet exemple n'est pas unique, l'ambassade n'ayant aucune difficulté à rencontrer plusieurs princes, qui l'honorent toujours d'une déférence toute naturelle, semble-t-il. Mais les Tchèques ressentent à plusieurs reprises l'hostilité des habitants des

villes, surtout dans les pays germanophones, leur réputation d'hérétiques y restant bien ancrée. Ainsi, pendant le trajet aller, leur expérience à Wunsiedel est peu positive :

Quand nous arrivâmes à Uncigel pour passer la nuit, les Allemands nous dévisagèrent méchamment

À Genève, sur le retour, ils sont de nouveau précédés par une mauvaise réputation, qui leur vaut bien des désagréments :

Une vieille, riche et bête nous accueillit à l'auberge « À l'Ange ». Elle nous chassa de l'auberge malgré la pluie dès qu'elle apprit que nous étions de Bohême et, de surcroît, elle nous traita d'hérétiques, etc. Et là nous insistâmes pour qu'on nous laissât entrer dans la quatrième auberge après celle de cette vieille

Cette situation s'améliore avec la progression vers l'Ouest de l'ambassade. En effet, ses membres sont mieux accueillis en France. Mais les Tchèques deviennent aussi de plus en plus exotiques au regard des habitants. Certains réagissent avec étonnement, si ce n'est avec stupéfaction à leur vue. À Abbeville, spécialement, on s'émerveille de les voir manger de façon civilisée :

[les notables d'Abbeville] s'étonnèrent de voir les Tchèques se tenir poliment et convenablement à table

Mais l'étonnement n'est pas le fait des seuls notables :

les gens éberlués s'étonnèrent de nous outre-mesure

À Toul encore,

les gens s'étonnèrent très fortement de nous

Néanmoins, les notes de Jaroslav laissent transparaître l'image de la France aux yeux des Tchèques de l'équipée. Ceux-ci semblent admiratifs devant un pays décrit comme prospère et civilisé. L'arrivée à Dieppe frappe en effet Jaroslav, qui ne trouve pas d'autre réaction à transcrire que : « Quelle abondance. »

À Paris, les compagnons s'offrent une visite des hauts lieux, parmi lesquels les tours de Notre-Dame de Paris, depuis lesquelles ils s'extasient :

De ces tours, nous admirâmes la largeur, la longueur et l'étendue de la ville de Paris

L'artisanat français semble pareillement jouir d'une grande réputation, puisqu'à Bourges :

nous emmenâmes avec nous deux Français qui devaient tisser en Bohême des tentures et des tapis. Mais ils finirent par se sauver, plus tard, tous les deux

Jaroslav dépeint enfin le grand marché de Lyon, qui rassemble des marchands de toute l'Europe, particulièrement d'Allemagne, et qui draine les flux commerciaux européens en cette fin de XV^e siècle. Quant à Louis XI, il apparaît également sous un jour favorable. Jouissant déjà d'une belle réputation en Bohême, le roi est présenté par Jaroslav comme aimable, dynamique, actif. Si l'on en croit les lignes de l'écuyer, les difficultés liées à la signature du traité seraient dues davantage à la mauvaise volonté des conseillers qu'à celle de leur roi. Ainsi, les Tchèques semblent s'en remettre au jugement royal pour parvenir à leurs fins :

Sa Majesté le roi avait ordonné que notre volonté fût satisfaite

Enfin, ce récit de voyage nous donne un aperçu des relations internationales dans l'Empire et en France en 1464, puisque l'ambassade traversa de nombreux duchés et principautés. La mise en place du traité d'amitié lui-même reflète une question de diplomatie importante : celle du Luxembourg. En effet, les Tchèques désirant que Louis XI s'exprime en leur faveur – et en défaveur de Philippe le Bon, duc de Bourgogne – pour la possession du duché de Luxembourg, le roi préféra ne pas se prononcer, pour ne pas mettre en danger ses relations déjà tendues et instables avec le Bourguignon.

cet écrit [traité d'amitié] contenait et stipulait expressément que ces accords et ces amitiés ne devaient pas contrarier le duc de Bourgogne, surtout concernant le pays de Luxembourg

Le journal de Jaroslav est riche de nombreux détails anecdotiques sur le déroulement de son voyage en compagnie de l'ambassade tchèque, qui nous renseignent à plusieurs niveaux. Il éclaire en premier lieu la question des relations entre la France et la Bohême à l'époque de Georges de Poděbrady, question encore aujourd'hui peu étudiée en France, l'intérêt des historiens français se portant davantage sur l'époque de Charles IV. Il nous instruit encore sur l'image de la Bohême dans certains pays d'Europe, du point de vue des princes, mais aussi des habitants ordinaires, ce qui révèle quelque peu les bruits et rumeurs qui ont pu exister à son propos. Enfin, il donne le point de vue d'un petit noble tchèque sur la France et les Français, et sur Louis XI. Jaroslav, en ce sens, reflète l'espoir que représente la France pour Marini et Georges, et plus largement l'avenir de la Bohême. Même si cette ambassade et son échec marquent la fin de ces espoirs, la France reste un soutien potentiel pour la Bohême, l'amitié étant renouvelée.

La réception que put avoir ce texte, ses lecteurs éventuels sont inconnus. On ne sait donc pas quelles conséquences directes il eut. Il nous informe néanmoins sur l'importance que pouvait revêtir une telle entreprise pour un petit noble tchèque utraquiste tel que Jaroslav. Somme toute, il reste une source essentielle pour qui s'intéresse aux relations franco-tchèques à l'époque de Georges de Poděbrady. Couplé au récit de Vaclav Šašek de Bífkov, ce journal prend une autre dimension : ces deux nobles tchèques, qui partirent dans des buts différents et avec des valeurs distinctes, se complètent et nous offrent aujourd'hui leur regard sur l'Europe occidentale.

Le voyage de Václav Šašek de Biřkov

Matouš Turek

J'ai le plaisir de vous présenter le récit d'un autre voyage diplomatique qui se déroula de 1465 à 1467, et dont les acteurs parcoururent les différentes cours seigneuriales de l'Europe occidentale, sous la forme d'un pèlerinage vers Compostelle. La suite participant au voyage, comprenant 52 chevaux et plus de gens encore, était menée par l'un des seigneurs les plus puissants de la Bohême de l'époque, le frère de la reine Jeanne, nommé Léon de Rožmitál et Blatná. L'ambassade était officiellement placée sous le parrainage de la reine Jeanne, et non sous celui du roi Georges de Poděbrady. Cependant, ce voyage s'inscrivait en réalité dans le programme diplomatique du roi Georges, qui visait à empêcher les efforts du pape pour isoler et déposer le « roi hussite ». L'ambassade était donc une entreprise de propagande internationale.

Bien que les détails du contexte du voyage nous soient aujourd'hui connus, il semble que cela n'ait pas été aussi clair pour l'auteur de notre récit, Václav Šašek de Biřkov. Pour lui, les activités principales dans les lieux d'accueil – les tournois ostentatoires, les présentations des reliques, les banquets fastueux – ne sont que des démonstrations du caractère chevaleresque de la grande entreprise. Nous devrions éclairer un peu le personnage de Václav Šašek de Biřkov afin de mieux comprendre ce qu'il souligne dans le récit.

Václav Šašek ne participait pas à la haute politique, celle du roi, de la reine et de Rožmitál. Il était membre d'une petite famille noble de la région que tenait Léon de Rožmitál. Certains historiens ont fait remarquer que pour Šašek, le voyage pouvait être une sorte d'« apprentissage », d'initiation. Malgré tout, s'il a été choisi comme représentant de son pays, il devait être considéré comme responsable, utile ou particulièrement méritant par son seigneur.

Le lecteur peut vite se rendre compte que Šašek avait des capacités et des intérêts multiples. En tant que membre de la petite noblesse, Šašek avait plusieurs rôles sociaux complémentaires : il était un guerrier, un agriculteur et économiste, et à un certain niveau un homme politique.

Le spectre de ses intérêts était donc bien étendu. Combinée avec sa finesse d'observation et sa curiosité omniprésente, vertus selon moi fort importantes, cette large gamme d'intérêts nous fournit des renseignements très divers et pertinents. D'une part, il a intégré les idéaux chevaleresques associés à son statut aristocratique, tenant toujours compte des coutumes régionales des tournois, des banquets et des cérémonies variés, et en tant que militaire, il remarque la qualité des dispositifs de défense. Par ailleurs, il s'intéresse aussi aux aspects économiques et agricoles de chaque région. En considérant le texte comme une source historique, nous pouvons mieux saisir les valeurs et intérêts de la couche sociale à laquelle Václav Šašek appartient.

La catégorie suivante est celle de la religion, qu'il est extrêmement intéressant de comparer avec les attitudes facilement discernables dans le récit de Jaroslav. En tant qu'habitant du sud-ouest de la Bohême, la région la plus résistante aux utraquistes, Šašek était catholique, de même que toute la suite de Rožmitál. N'oublions pas qu'en plus d'être une entreprise politique chevaleresque et de représentation, tout le voyage était un pèlerinage. Il est bien clair que, plus qu'une simple profession de ferveur religieuse, il s'agissait, dans le cadre de la propagande étatique, de la Bohême, de montrer patte blanche et de faire tomber les préjugés selon lesquels le pays aurait été complètement gagné à la cause des hérétiques.

Nous pouvons voir les spécificités catholiques de l'auteur dans le récit d'un incident qui survint à Compostelle. Les hussites demandaient aux ecclésiastiques de renoncer au pouvoir temporel. Apparemment, notre guide n'est pas touché par cette proposition : quand les pèlerins entrent dans la ville, ils apprennent que la cathédrale est assiégée par un seigneur laïc qui tient captif l'archevêque. Šašek considère alors ainsi la culpabilité immédiate du seigneur laïc :

(...) il devinait qu'il serait lui-même mis en accusation par la mère et le frère de l'archevêque, étant donné qu'il avait agi de façon scélérate contre les droits de l'archevêque, son seigneur auquel il devait allégeance ; il l'avait emprisonné⁶²⁷, avait occupé la ville et plusieurs autres places.

Cependant, venant d'une Bohême alors en proie aux tensions confessionnelles, Šašek ne considère pas la foi elle-même comme révélatrice des qualités morales ou personnelles. Il remarque prudemment et attentivement à propos de la ville d'Olmedo en Espagne :

Sur cette ville je n'ai rien d'autre à écrire, sinon que les habitants sont pires que les païens. À Olmedo il y a beaucoup de païens qu'on appelle Sarrasins. Mais des païens ou des chrétiens, qui sont les meilleurs ? Je n'en jugerais pas facilement.

Quant à l'intérêt du texte comme source historique, il est unique en un sens. Or nous n'avons pas seulement un récit de voyage, celui de Léon de Rožmitál mais deux récits avec celui de Gabriel Tetzl, un bourgeois de Nuremberg. On a en effet ajouté dans cette édition les passages dus à Tetzl au fil du récit de Šašek et nous pouvons comparer les récits, observer les similarités et les différences d'intérêt, d'attitude et de comportement. Ainsi, avons-nous sous les yeux non pas une seule confrontation avec une réalité « étrange » et étrangère, mais deux : celle d'un Tchèque de la petite noblesse, conjointement à celle d'un marchand allemand.

Les deux hommes ne remarquent pas les mêmes choses. Nous apprenons quels us et coutumes sont alors nouveaux pour un Tchèque du XV^e siècle découvrant pour la première fois l'Europe occidentale, tandis que le Nurembergeois, plus expérimenté, nous fait part de remarques plus raffinées, comme le montre sa description de l'accueil que leur délégation reçut en la ville de Neuss:

(...) où l'on accueille mon maître en lui offrant le vin. Il s'y trouve un couvent où vivent les plus belles moniales que j'aie jamais vues. Dans l'abbatiale on voit un tombeau précieux où repose le bien-aimé saint Quirin : on nous offre à boire dans son crâne comme dans une coupe sacrée. Ce couvent n'accueille que des demoiselles de haute naissance - elles le quittent pour se marier. L'abbesse invita mon maître pour un bal très élégant. Les couventines étaient vêtues de charmants atours et connaissaient les danses les plus raffinées. Chacune a un valet à son service et fait ce qui lui plaît et je peux dire que jamais dans ma vie je n'ai rencontré autant de jolies femmes dans un couvent.

Finalement, nous sommes surtout informés sur la réalité des voyages au XV^e siècle. Nous apprenons les détails du voyage en lui-même ou du logement. Nous voyons nos voyageurs avancer au gré de l'hospitalité ou bien du mauvais accueil des hommes des contrées traversées. En outre, sensible à tous les aspects de la vie matérielle, les remarques de Tetzl, marchand et financier, sont très utiles et sont très bien complétées par les observations de Šašek qui s'intéresse surtout au reste, de l'attitude accueillante des Anglais envers les Tchèques aux matériaux étranges qu'on brûle pour se chauffer en Bourgogne. Nous apprenons que sans lettres de recommandation, l'on prend toujours des risques, mais que même si l'on en dispose, on a souvent besoin d'un héraut pour la communiquer. Je

terminerais par un passage évocateur concernant la situation dans laquelle la suite a été attaquée par des navires français pendant le voyage d'Angleterre :

Le Baron envoya notre héraut pour parlementer. Depuis le pont de notre bateau, celui-ci cria de toutes ses forces en anglais :

— Nous sommes des chrétiens. Vous ne pouvez pas nous traiter si cruellement. C'est un personnage illustre, de noble naissance, qui voyage sur ce bateau. Il visite les cours royales de plusieurs pays. Il vient de chez le roi d'Angleterre et navigue vers d'autres pays

— Avez-vous des lettres de recommandation du roi d'Angleterre ? demandent-ils

— Bien sûr nous en avons

— Alors, montrez-nous ces lettres

Le Baron accéda à leur demande. (...) dès qu'ils voient les lettres royales, ils ploient le genou et baisent les lettres. C'est leur coutume, quand ils entendent citer le nom du roi ou qu'ils lisent une de ses lettres, ils se prosternent en son honneur.

Le livre De la Bohême jusqu'à Compostelle :
motivations et enjeux

Éloïse Adde

Si nous sommes aujourd'hui réunis, c'est à l'occasion du lancement du livre *De la Bohême jusqu'à Compostelle*, publié sous la direction de Denise Péricard-Méa aux éditions Atlantica, à Biarritz et Paris. Le contenu de cet ouvrage vous est maintenant plus familier grâce aux interventions de mes collègues, qui ont présenté le contexte de l'ambassade envoyée par Georges de Poděbrady à Louis XI ainsi que les récits de voyage constitutifs du volume. Nous souhaitons donc vous présenter l'histoire de ce livre et les motivations qui sont à l'origine de cette initiative, tout en insistant sur l'importance d'une telle publication.

En plus du texte du traité de paix soumis à Louis XI et contenant les grandes lignes du Mémoire du projet d'union des nations d'Antonio Marini et de Georges de Poděbrady, ce livre contient deux autres textes : le récit de voyage de Léon de Rožmitál (augmenté du récit de l'Allemand Tetzl) et la relation d'ambassade de l'écuyer Jaroslav. Au-delà du fait que c'est la première fois que de tels textes sont rendus accessibles au public français, c'est aussi la première fois qu'ils sont reliés ainsi dans un projet d'ensemble qui les expose dès lors sous un éclairage nouveau et permet d'en avoir une connaissance moins parcellaire et donc plus juste.

Le voyage de Léon de Rožmitál avait en effet déjà suscité l'intérêt d'universitaires tels que René de La Coste-Messelière qui, vers 1985, s'était penché sur le récit de ce voyage réalisé à travers l'Europe entre 1466 et 1467. L'historien cependant avait étudié ce document principalement sous l'angle des pèlerinages de Compostelle, laissant de côté la dimension diplomatique, pourtant fondamentale, d'un tel voyage.

Le Mémoire du projet d'union des États est également un texte connu que l'on n'a pas hésité à citer lors des temps forts de la construction européenne, à l'occasion de la création de l'ONU ou encore de l'intégration de la République tchèque dans l'Union européenne en 2004. Il s'est néanmoins toujours agi d'un intérêt furtif conditionné par un contexte ponctuel et déterminé qui n'avait jamais suscité de publication ni d'étude de plus ample portée en France. Il figure ici sous la forme abrégée du projet de paix tel qu'il a été

proposé à Louis XI. L'intégrer sous la forme diplomatique d'un projet de paix concret destiné à une personne particulière – en l'état le roi de France –, dans un volume où se trouvent aussi la relation de l'un des membres de l'ambassade qui l'avait apporté à Louis XI, ainsi que les récits postérieurs de Léon de Rožmitál, permet de mieux l'ancrer dans son contexte véritable et donc de mieux en appréhender toutes les implications.

Aujourd'hui à nouveau, les circonstances qui voient la présidence de l'Union européenne passer de la France à la République tchèque ont remis au goût du jour le projet du roi Georges de Poděbrady et ont attiré sur lui la curiosité de nombreux Français. Le 3 novembre 2007, Martin Nejedlý avait ainsi été invité à présenter de manière détaillée ce projet dans le cadre d'une conférence donnée en français au centre tchèque, à Paris, à l'initiative de l'Association Masaryk, présidée par Robert Badinter. Réalisée avec le concours de l'AFTS (amitié franco-tchéco-slovaque) et le soutien du ministère des Affaires étrangères de la République tchèque, cette conférence a été publiée sous le titre « Un premier projet de constitution européenne né en Bohême au XV^e siècle. L'initiative du roi Georges de Poděbrady et de son conseiller français Antonio Marini », dans le *Bulletin* de l'AFTS qui avait consacré un numéro spécial au roi de Bohême Georges de Poděbrady en décembre 2007¹. Cette conférence peut être considérée comme le point de départ du long cheminement qui a conduit à la naissance de ce volume. Son initiatrice, Denise Péricard-Méa, a ainsi pu rencontrer Martin Nejedlý et lui proposer d'y apporter sa contribution. Même si le livre s'adresse plus à un public de non-spécialistes et de Français (le but est avant tout de rendre accessible en français un corpus de textes pour eux inédit), ce livre propose, grâce à la collaboration de Martin Nejedlý, une longue introduction sur le contenu du projet et sur les récits de voyages qui s'y rattachent, ce qui en fait un instrument de grande qualité pour mieux comprendre la Bohême du XV^{ème} siècle.

En outre, la participation de Martin Nejedlý au présent volume s'intègre dans un projet plus large intitulé « Relations tchéco-françaises au Moyen Âge » et soutenu par l'Université Charles et le Ministère tchèque de l'Éducation nationale. C'est dans le cadre

¹ Martin Nejedlý, « Un premier projet de constitution européenne né en Bohême au XV^{ème} siècle. L'initiative du roi Georges de Poděbrady et de son conseiller français Antonio Marini », *AFTS, Bulletin de l'Amitié franco-tchéco-slovaque, numéro spécial Georges de Poděbrady*, décembre 2007, p. 2-10.

de ce vaste projet que Martin Nejedlý et moi-même avons réalisé une autre version de la relation de l'écuyer Jaroslav. En effet, celle contenue dans le livre *De la Bohême jusqu'à Compostelle* est une traduction d'une version anglaise elle-même réalisée à partir de l'édition expurgée donnée par l'historien František Palacký. Jaroslav Svátek présente les détails de cette question ci-après. Ne parlant pas le tchèque, la traductrice n'avait pas d'autre recours que de travailler à partir du texte anglais. Ce petit bémol n'enlève cependant rien à la valeur et au sérieux du livre dont les autres textes sont des traductions du latin au français et qui a surtout le mérite de rendre accessibles à un large public des documents très riches du Moyen Âge tchèque et plus largement européen. D'autres actions viendront étoffer ce programme qui associe Français et Tchèques.

Par l'adjonction au texte du projet de paix, de trois récits de voyages et de nombreuses annexes (constituées majoritairement des lettres officielles relatives à l'ambassade), ce volume vise surtout à replacer ce document dans le contexte de l'époque afin de bien en comprendre les enjeux et d'éviter les anachronismes que favorisent trop souvent les velléités à chercher partout les prémises de l'Union européenne telle que nous la connaissons. Ainsi comprend-on bien que la volonté de mettre en place un tel projet est à mettre en relation étroite avec, sur le plan extérieur, la menace ottomane jugée imminente au XV^e siècle. Les Ottomans sont alors en effet présents en Europe depuis la fin du XIV^{ème} siècle, avant même la chute de Constantinople en 1453. Les Serbes, après les Bulgares, sont sous domination ottomane après la bataille de Kosovo Polje qu'ils ont perdue en 1389 ; en 1396, une armée de Croisés, qui a répondu à l'appel du roi de Hongrie, est écrasée à Nicopolis (actuelle Bulgarie), sur le Danube ; et en 1444, une autre croisade, initiée par le pape Eugène IV, subit une sévère défaite à Varna (actuelle Bulgarie). Sur le plan intérieur, il s'agit de mettre fin à l'isolement de la Bohême imposé par le pape dans le cadre de l'expansion hussite.

Ce projet devait avant tout se poser comme une réponse à un besoin concret de l'époque, sur les plans intérieur comme extérieur, de même que la SDN se proposait de maintenir la paix après la Première Guerre Mondiale et que l'Union européenne voulait reconstruire sur de bonnes bases les relations franco-allemandes et faire en sorte que l'Europe ne redevienne plus un champ de bataille, après la Deuxième Guerre mondiale.

Pourtant, au-delà de ces contextes particuliers, des similitudes relient ces différents projets : il y est toujours question du maintien de la paix, de la mise en place d'institutions durables, de coopération économique et politique. En faisant la lumière sur le projet de Georges de Poděbrady, ce livre permet de renouer avec l'idée d'Union européenne et de comprendre qu'elle est le résultat d'un long cheminement et de la maturation d'idées qui existent déjà au Moyen Âge. Il est ainsi intéressant de constater, à la lecture de la relation de l'ambassade de l'écuyer Jaroslav, que ce n'est pas tant l'institution en elle-même que rejette Louis XI mais l'insubordination au pape et à l'empereur, rejet qui est sans doute à replacer dans le contexte du mouvement hussite auquel la France ne voulait en aucun cas donner son assentiment. Le principe de la fédération n'était pas original en soi comme le montrent les expériences que furent la Ligue hanséatique qui unit les grandes villes du Nord de l'Europe du XII^e au XVII^e siècles pour constituer une véritable force politique, ou bien la confédération des cantons suisses qui s'amorcent dès 1291.

Ce livre se propose donc de restituer le plus vieux projet d'union des États d'Europe qui ait été formulé dans l'histoire du continent. D'une grande audace dans la forme (monnaie commune, etc.), ce projet est surtout intéressant quand on essaie de le comprendre dans le contexte qui l'a produit. C'est ce que le livre auquel nous vouons cette matinée s'est employé à réaliser, grâce à une fructueuse collaboration entre chercheurs tchèques et français. Le pari était en effet de tirer profit d'un événement de notre actualité immédiate pour s'engager dans un programme de plus longue haleine et consacrer au projet du roi de Bohême des travaux plus concrets qui ne soient plus seulement le produit d'effets de modes se faisant et se défaisant au gré de l'actualité internationale, et l'on peut dire que ce pari a été tenu.

Le contenu du livre De la Bohême jusqu'à Compostelle

Jaroslav Svátek

Si les motivations pour éditer le livre contenant les récits de voyages de Václav Šašek et de l'écuyer Jaroslav ont déjà été évoquées, nous pouvons en reprendre le fil et parler plus en détail de sa structure. La base de cette édition est constituée des deux textes principaux qui diffèrent l'un de l'autre mais concernent le même thème, aujourd'hui nous dirions le « même discours ». Il faut ajouter une remarque qui est très importante et qui confère une plus grande valeur à cette entreprise : les deux récits ont été édités dans un seul volume. Cela est très pratique pour un historien vu que les versions précédentes de leurs textes ont été parfois difficilement accessibles, notamment dans le cas de l'écuyer Jaroslav, ou bien encore inédites, ce qui est le cas de certains documents diplomatiques. Quels sont, en réalité, les chemins par lesquels ces textes sont passés de l'état de manuscrits à celui du livre édité en français dont il est question ici ?

Quant au *Journal de l'écuyer Jaroslav*, la situation est la suivante. On ne dispose que d'un exemplaire du manuscrit en vieux-tchèque. Sa première édition originale mais, hélas, incomplète, est celle de l'historien František Palacký et date de 1827. Elle a servi de base à la traduction anglaise éditée par Albert H. Wratislaw, *Diary of an Embassy from King George of Bohemia to Louis XI of France in the Year of Grace 1464*, parue à Londres en 1871. Il fallut attendre 1887 pour que soit éditée une première édition intégrale. Elle fut réalisée par l'historien Josef Kalousek et porte le titre de *Deník českého poselstva ku králi francouzskému v r. 1464* [Journal de l'ambassade tchèque au roi de France de 1464]¹. Le texte de Jaroslav fut encore minutieusement analysé par l'historien tchèque, Rudolf Urbánek, qui l'a également édité dans son ouvrage de 1940 : *Ve službách Jiříka krále. Deníky panoše Jaroslava a Václava Šaška z Bříkova* [Au service du roi Georges. Les journaux de l'écuyer Jaroslav et de Václav Šašek de Bříkov]. Mais ce premier récit de voyage rédigé en tchèque a aussi intéressé les chercheurs étrangers parmi lesquels Frederick G. Heymann. Les notes de Jaroslav lui servirent de source dans sa monographie

¹ Cette édition se trouve dans la collection *Archiv Český*, VIII, Prague, 1887.

sur Georges de Poděbrady parue en 1965². Heymann ne fut pas le seul chercheur étranger à se consacrer à ce sujet. D'ailleurs la monographie la plus récente sur l'écuyer Jaroslav, accompagnée en outre d'une abondante bibliographie, a été rédigée par un Polonais, Bohdan Malysz³. En ce qui concerne l'édition du *Journal* présentée dans ce volume, on ne peut pas omettre de faire une remarque : au début de ce projet, les éditeurs français avaient décidé de se limiter au texte de l'édition anglaise, pensant qu'elle était fidèle au texte d'origine. L'édition tchèque qui servit de base à cette version anglaise est cependant incomplète car, sous l'influence de la censure autrichienne, František Palacký son éditeur, en retira des passages de son propre chef pratiquant une sorte d'autocensure répandue à l'époque dans les pays tchèques. Dans cette édition ne figurent pas, par exemple, les expressions grossières utilisées par Albrecht Kostka de Postupice à l'endroit du pape Pie II. Mais grâce à l'intervention de Martin Nejedlý et aux conseils qu'il adressa aux éditeurs français, les parties expurgées ont été restituées à l'ensemble, ce qui permet de présenter un résultat complet et plus authentique. Par ailleurs, des indications dans les domaines historique et géographique se montrèrent indispensables. Les éditions en question datant de plus de cinquante, la réalité tchèque d'aujourd'hui n'est en effet plus la même et certains lieux ont par exemple changé de nom, voire de pays (à la disparition de l'Autriche-Hongrie, ou l'avènement du protectorat allemand pendant la Deuxième Guerre mondiale, par exemple). L'identification de certains lieux, souvent de petites bourgades, devenait difficile pour un chercheur français ne maîtrisant pas le tchèque. Ces rectifications confirment que la prise de contacts entre les chercheurs des deux pays peut apporter des résultats tangibles.

À côté de la relation de l'écuyer Jaroslav, on peut constater que le récit de voyage écrit par Václav Šašek de Bříkovo est dans ce contexte un ouvrage beaucoup plus connu dans le milieu tchèque. Or son état de conservation est le plus marqué par les vicissitudes de l'histoire. L'original du texte, sans doute écrit lui aussi en vieux-tchèque, est en effet perdu. On dispose de sa seule traduction en latin, effectuée au XVI^e siècle par le clerc

² F. G. HEYMANN, *George of Bohemia. King of Heretics*, Princeton (New Jersey), 1965.

³ B. MALYSZ, *Najstarsza czeska relacja podróznicza. Poselstwo Jerzego z Podiebradów do Francji w roku 1464 w świetle dziennika Jaroslawa* [Le plus vieux récit de voyage tchèque. L'ambassade de Georges de Poděbrady en France en 1464 à la lumière du journal de Jaroslav], Czeski Cieszyn, 2004.

Stanislav Pavlovský, qui devint ensuite évêque d'Olomouc. Les débats qui animèrent longtemps l'historiographie tchèque ont soulevé la question de savoir si la traduction latine n'avait pas modifié le texte original de Šašek et si le traducteur, dignitaire catholique, n'avait pas éliminé toutes les allusions au roi Georges de Poděbrady. Nous ne saurons jamais le fin mot de l'histoire, à moins de remettre la main sur le texte originel perdu depuis plusieurs siècles. Il est évident qu'il s'agit d'une version modifiée et parfois confuse de l'original tchèque plus vaste. À l'heure actuelle, on peut simplement constater que le traducteur Pavlovský a voulu accentuer dans le titre et dans l'avant-propos, ainsi qu'en dédicace, l'aspect personnel du voyage, la gloire chevaleresque et sa conception du pèlerinage comme acte de piété. Longtemps, l'identité de l'auteur de l'original est demeurée obscure. On a d'abord pensé, un peu naïvement, que le récit avait été composé par un bouffon érudit de l'ambassade (à cause du nom *šašek* qui signifie bouffon en tchèque). Mais finalement, après une intensive recherche menée entre autres par František Palacký, on a pu identifier l'auteur comme étant Václav Šašek de Břířkov et de Mezihorří, membre de la petite noblesse, voisin des domaines du seigneur de Rořmitál.

Malgré les difficultés que l'on vient de mentionner, le récit du voyage de Léon de Rořmitál devint largement connu des lecteurs tchèques. Ce n'est pas tant le mérite des éditeurs (comme Rudolf Urbánek ou le traducteur Bohumil Mathesius⁴) que celui de l'écrivain Alois Jirásek. Grâce à son roman historique de 1888 *Z Čech až na konec světa* [De la Bohême jusqu'au bout du monde], le voyage de l'ambassade tchèque de 1465 entra non seulement dans le programme de l'enseignement public, des écoles primaires jusqu'aux universités, mais aussi dans la conscience large des lecteurs tchèques. Cela n'est donc pas un hasard si l'on s'est inspiré de son titre pour le livre actuellement présenté.

Enfin, cette édition offre au lecteur l'avantage de présenter, en outre, dans le même volume le récit du bourgeois de Nuremberg Gabriel Tetzal⁵. Pour permettre au lecteur de comparer les deux récits, celui de Tetzal est inséré dans celui de Šašek. Les textes sont intégralement reproduits, et disposés de façon à ce que les passages de chaque récit traitant d'un même lieu ou d'un même épisode soient aposés. Dans la mesure du possible, les

⁴ Václav Šašek z Břířkova, *Deník o jízďe a putování pana Lva z Rořmitálu z Blatné z Čech až na konec světa*, (éd. et trad. B. Mathesius), Prague, 1951.

⁵ Récemment paru aussi en tchèque : Gabriel Tetzal, *Cestovní deník Lva z Rořmitálu a na Blatné 1465-1467*, (éd. et trad. L. Lřbalová), Olomouc, 2003.

récits de Tetzels sont placés à la suite des portions de texte de Šašek. On voit bien la différence quantitative mais aussi qualitative des deux textes. Bien que moins long et plus concis, le journal de Tetzels est beaucoup plus connu des médiévistes occidentaux ; il est vrai cependant que les deux récits ont été déjà édités ensemble en anglais par Malcolm Letts.⁶

La mise en œuvre des deux premiers véritables récits de voyage tchèque avec des documents diplomatiques qui témoignent de l'activité diplomatique entre Georges de Poděbrady et Louis XI est devenue l'un des premiers résultats de la collaboration entre les historiens tchèques et français. Dans ce contexte-là, il nous revient de rappeler que ce sujet fut aussi abordé au colloque international « La noblesse et la croisade : piété, diplomatie, aventure » qui s'est tenu à Prague en novembre 2007⁷. Si l'ambassade dont l'écuyer Jaroslav fit partie n'a pas rapporté de résultats tangibles et si l'effort du roi de Bohême de s'intégrer dans le concert des États européens était plutôt sans perspective, on peut conclure que ce n'est du moins pas le cas de la coopération entre les chercheurs tchèques et français dans le domaine de la médiévistique.

⁶ *The Travels of Leo of Rozmital through Germany, Flanders, England, France, Spain, Portugal and Italy (1465-1467)*, édité et traduit du latin et de l'allemand Malcolm Letts, Cambridge, 1957

⁷ Il s'agit notamment des communications de F. Šmahel, J.-F. Lassalmonie et M. Nejedlý qui sont bientôt à paraître dans *La noblesse et la croisade à la fin du Moyen Âge : France, Bourgogne et Bohême*, éd. M. Nejedlý et J. Svátek, Toulouse, sous presse.

Publications du CEFRES

Coéditions du CEFRES

— Marie-Claude MAUREL, Guillaume LACQUEMENT (dir.) : *Agriculture et ruralité en Europe centrale*, CEFRES/Aux lieux d'être, 2007, 164 p + atlas de 24 pl. en coul.

Éditions du CEFRES

— Paul BAUER, Mathilde DARLEY (Eds). - "Borders of the European Union: Strategies of Crossing and Resistance=Frontières de l'Union européenne: franchissements et résistances", 2007. 294 p.

— Christian LEQUESNE, Lenka ROVNA (dir.). - "Zastoupení Evropské pětadvacítky v Evropském parlamentu", 2005. 133 p.

— Maxime FOREST, Georges MINK (dir.). - "Post-communisme: les sciences sociales à l'épreuve", 2003. 221 p.

— Muriel BLAIVE, Georges MINK (dir.). - "Benešovy dekrety. Budoucnost Evropy a vyrovnávání se s minulostí", 2003. 123 p.

Études du CEFRES

— *Comment affronter à vingt-sept les nouveaux défis de l'agriculture et du développement rural ? = EU 27 : How to cope with the new challenges of agriculture and rural development?*, n° 13, 25 p. disponible en ligne en version française et anglaise : <http://www.cefres.cz/pdf/etude13.pdf> et www.cefres.cz/pdf/etude13eng.pdf

— Gérard Lenclud : *Claude Lévi-Strauss aujourd'hui*, n° 12, 26 p. disponible en ligne : <http://www.cefres.cz/publications/etude12.pdf>

— Igor Tchoukarine (dir.) : *Entre mythe et réalité : les relations culturelles et politiques entre les Tchèques et les Slaves du sud aux 19^e et 20^e s.*, n° 11, 82 p. disponible en ligne : <http://www.cefres.cz/publications/etude11.pdf>

— Jana Kopřivová, Vincent Moreau, Philippe Rusin : *Les collectivités territoriales en République tchèque: compétences, fonctionnement et finances locales. Éléments de comparaison avec la France*, n° 10, 38 p. disponible en ligne : <http://www.cefres.cz/publications/etude10.pdf>

— Philippe Rusin : *Pologne 'libérale' versus Pologne 'solidaire' - Les deux facettes de la transition vers l'économie de marché*, n° 9, 27 p. disponible en ligne : <http://www.cefres.cz/publications/etude9.pdf>

— Gérard Lenclud, *Pour comprendre une culture, faudrait-il adopter son point de vue ?* Étude du CEFRES n° 8, disponible en ligne : <http://www.cefres.cz/publications/etude8.pdf>

La Lettre du CEFRES

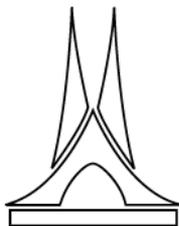
Vous pouvez également consulter en ligne sur le site du CEFRES : www.cefres.cz la **LETTRE DU CEFRES**, également disponible sur demande (cefres@cefres.cz)

Archives des publications du CEFRES

Vous pouvez également consulter en ligne sur le site du CEFRES : www.cefres.cz la série des **CAHIERS du CEFRES** et des **DOCUMENT DE TRAVAIL** (rubrique : publications/archives)

Le Centre français de recherche en sciences sociales (CEFRES) de Prague vise à promouvoir la coopération entre chercheurs tchèques, centre-européens et français. Il s'assigne un rôle de médiateur intellectuel afin de faciliter les échanges d'idées, les confrontations, la mise en place de projets de recherche communs et leur intégration dans les réseaux français et européens de la recherche.

Les « Études du CEFRES » servent à la diffusion des travaux du Centre Français de Recherche en Sciences Sociales. Elles permettent en particulier aux boursiers et aux jeunes chercheurs du CEFRES de publier l'état d'une recherche en cours ou d'éclairer un problème d'actualité. Publiées en français ou en tchèque, les « Études du CEFRES » constituent une publication électronique téléchargeable sur le site du CEFRES.



Centre français de recherche en sciences sociales
USR 3138 CNRS-MAEE
Vyšehradská 49, 128 00 Prague 2
République tchèque
Tél. : (420) 224 92 14 00
Fax : (420) 224 92 09 75
e-mail : cefres@cefres.cz
<http://www.cefres.cz>